

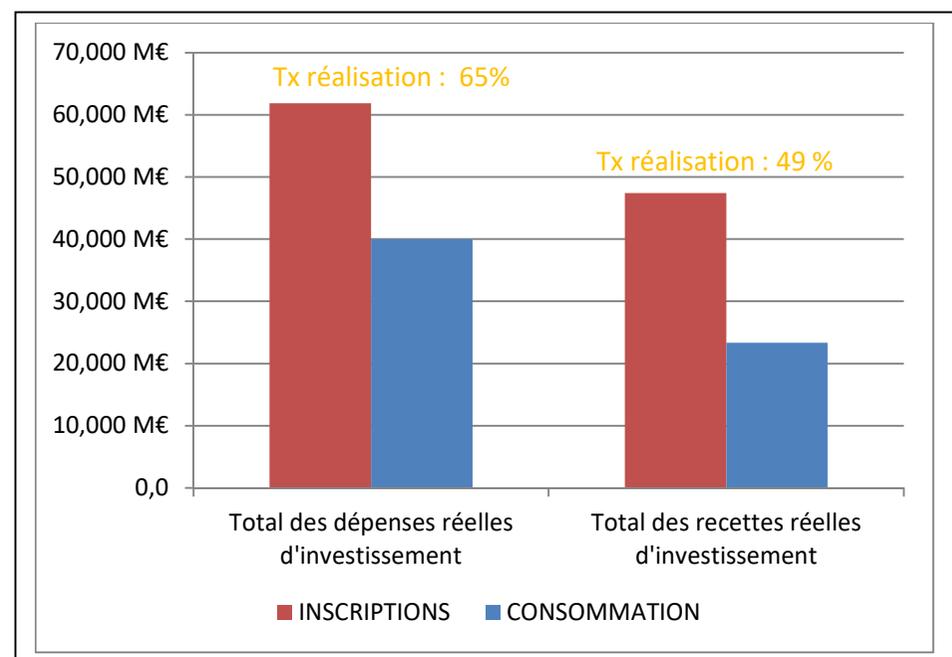
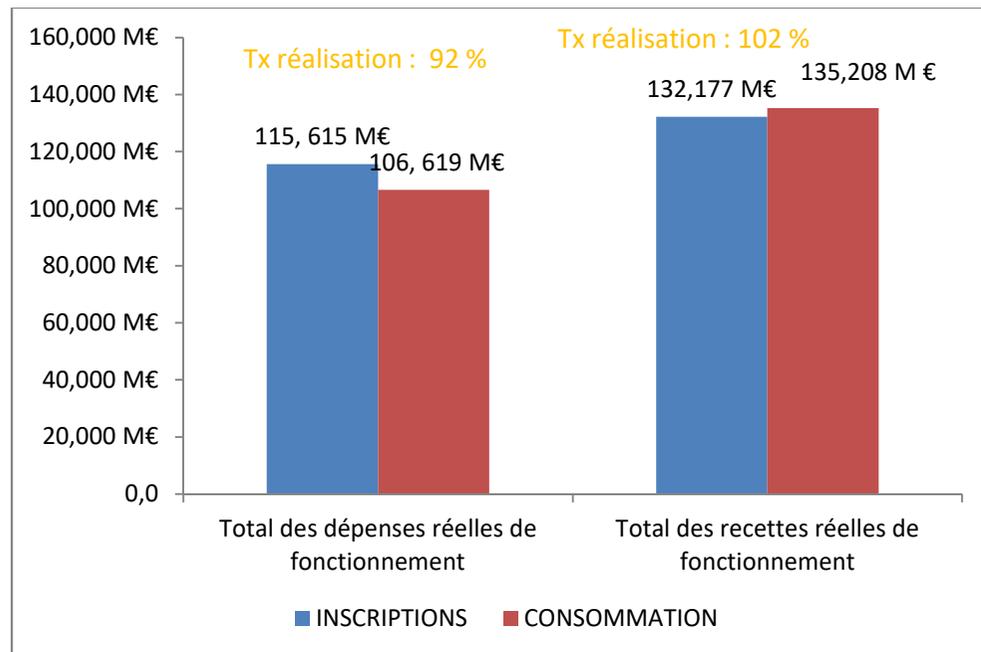
RAPPORT BUDGETAIRE ANNUEL COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LORIENT AGGLOMERATION

Le budget principal 2020, voté en décembre 2019, et amendé par une décision modificative en octobre 2020, a porté les inscriptions budgétaires totales à **143,896 M€** en fonctionnement et **89,846 M€** en investissement (opérations réelles et ordres ici incluses).

Le compte administratif présenté le 29 juin retrace l'exécution des dépenses et recettes des budgets 2020. En effet, un compte administratif a pour objectif de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

En raison de la crise sanitaire, la contractualisation dite « de Cahors » visant à contraindre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sous peine de minoration de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat à Lorient Agglomération a été interrompue.

Si les effets de la crise sanitaire risquent d'être plus marqués dans les années à venir en cas de ralentissement de la reprise économique, le COVID 19 aura eu un premier impact en 2020 avec la minoration des taux de réalisation des dépenses.



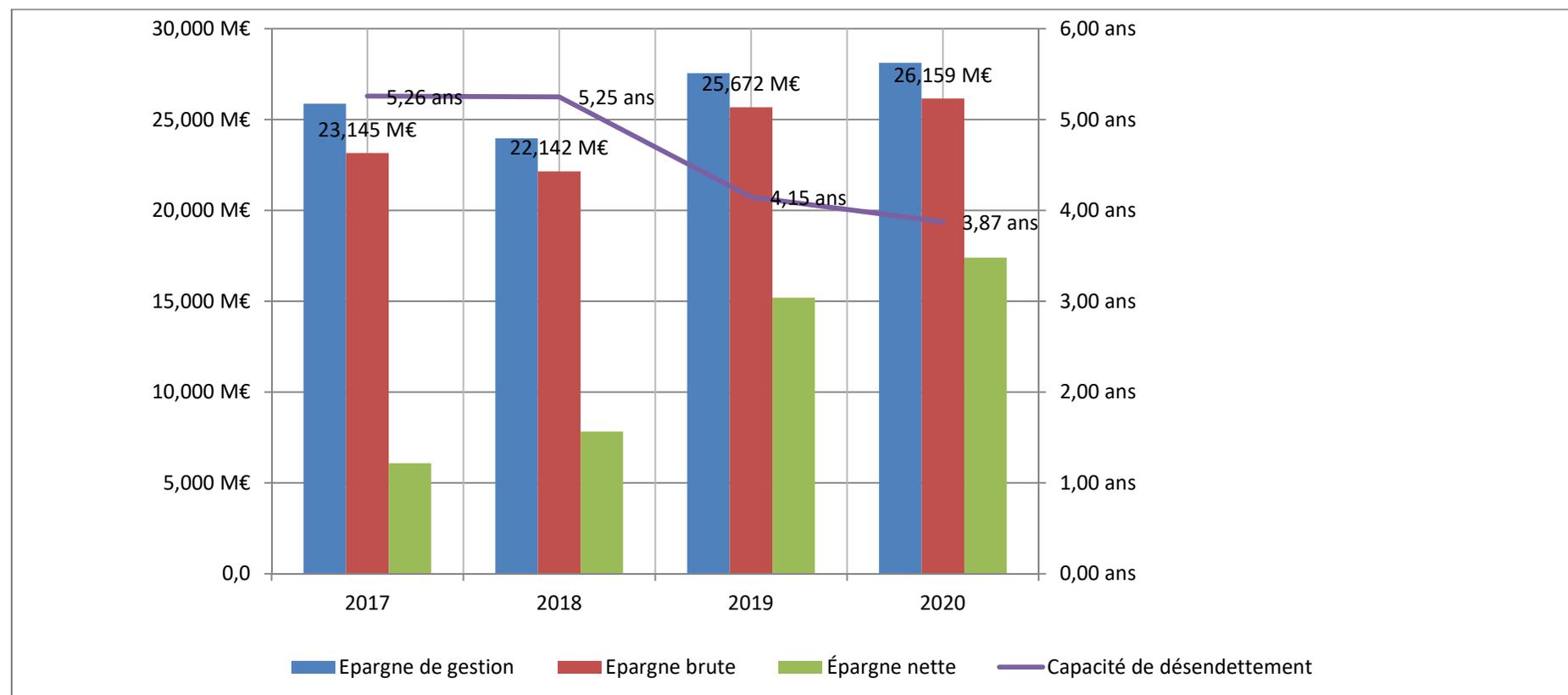
LE BUDGET PRINCIPAL

I. Une situation financière robuste

A- Une situation financière saine

	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion	126,325 M€	126,950 M€	130,069 M€	130,910 M€
Dépenses de gestion	100,463 M€	102,987 M€	102,517 M€	102,795 M€
Épargne de gestion	25,862 M€	23,963 M€	27,551 M€	28,115 M€
Produits financiers	1,851 M€	2,037 M€	2,088 M€	1,988 M€
<i>dont capital de la dette TCSP remboursé par B02</i>	<i>1,077 M€</i>	<i>1,226 M€</i>	<i>1,314 M€</i>	<i>1,351 M€</i>
Charges financières	2,246 M€	2,176 M€	1,952 M€	1,648 M€
Produits exceptionnels	2,078 M€	2,960 M€	5,992 M€	2,111 M€
<i>dont cessions d'immobilisations</i>	<i>551,0 K€</i>	<i>1,780 M€</i>	<i>4,796 M€</i>	<i>1,078 M€</i>
Charges exceptionnelles	2,436 M€	1,739 M€	1,585 M€	1,902 M€
Dotations aux provisions	347,2 K€	248,0 K€	313,6 K€	273,8 K€
Reprises sur provisions	11,1 K€	350,4 K€	930,0	198,8 K€
Épargne brute	23,145 M€	22,142 M€	25,672 M€	26,159 M€
Capital de dette	18,139 M€	15,548 M€	28,803 M€	10,113 M€
<i>dont capital de la dette TCSP</i>	<i>1,077 M€</i>	<i>1,226 M€</i>	<i>1,314 M€</i>	<i>1,351 M€</i>
<i>dont refinancement de dette</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>17,011 M€</i>	<i>0,0</i>
Épargne nette	6,084 M€	7,820 M€	15,194 M€	17,397 M€
Encours de dette	121,655 M€	116,205 M€	106,435 M€	101,321 M€
Ratio de solvabilité	5,26 ans	5,25 ans	4,15 ans	3,87 ans

L'épargne brute dégagée atteint **26,159 M€** contre **25,672 M€** en 2019, soit une progression de **1,9 %**. L'amélioration de la minoration du besoin de financement de Lorient Agglomération (dont la présentation est faite dans la partie relative à la stratégie d'endettement, qui a pour objectif de mesurer la solvabilité de l'EPCI, se situant désormais à **3,87 ans**.



B - Un résultat en légère augmentation

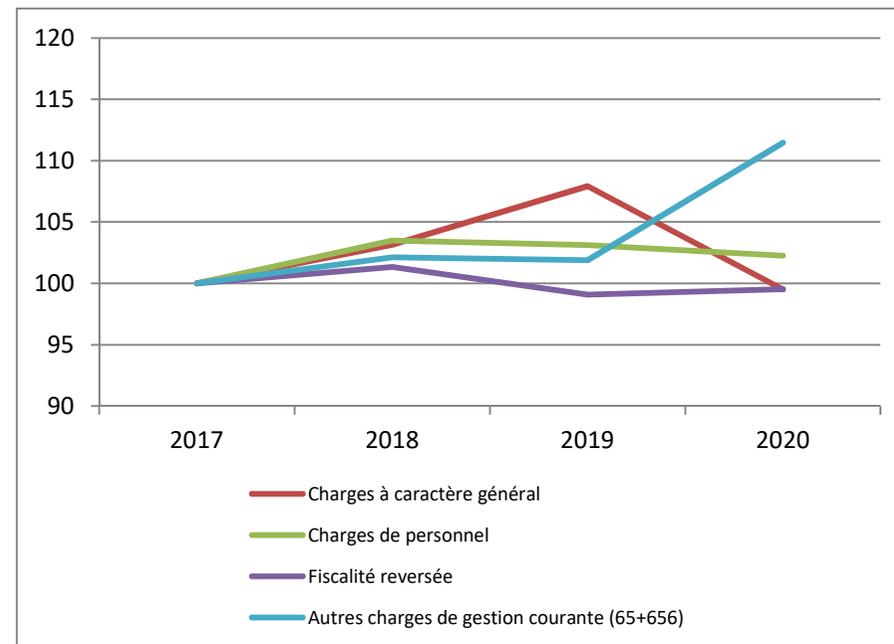
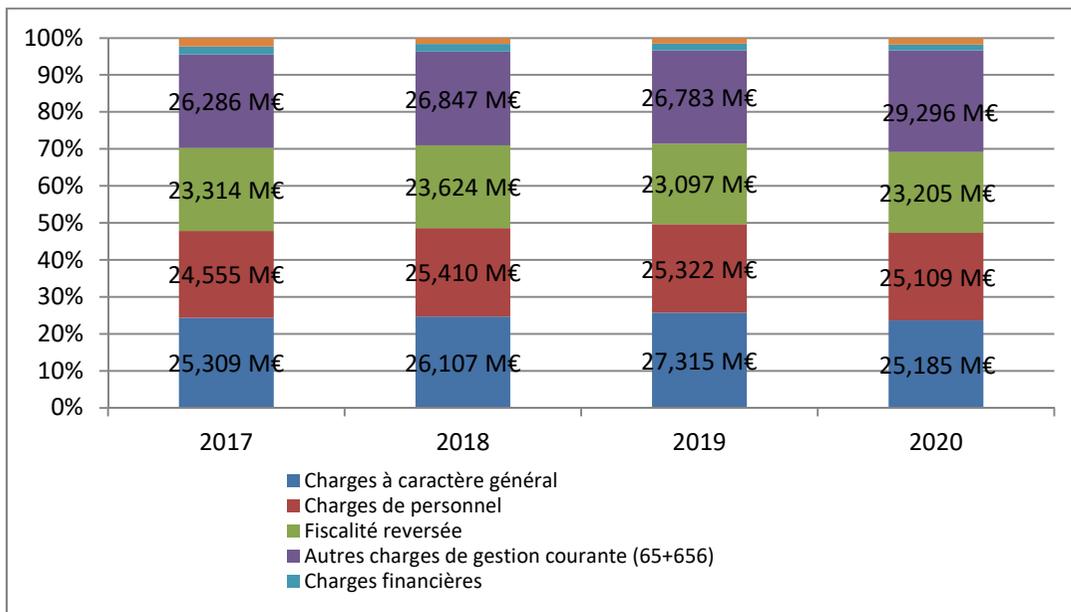
Le résultat net global, les deux sections cumulées et avec intégration des reports et des restes à réaliser est de **5 836 144,09 €** contre **3 773 856, 02 €** en 2019, améliorant ainsi le fond de roulement de l'EPCI. Il convient ici de rappeler qu'il faut dissocier le résultat comptable de l'exercice qui traduit simplement un solde recettes - dépenses à un instant donné, des soldes intermédiaires de gestion (épargne, solvabilité) qui sont les variables d'analyse financière à prendre en compte, notamment dans leur évolution.

II. La section de fonctionnement

A - En dépenses : stabilité de la dépense, fléchissement du taux de réalisation

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 106,619 M€ contre 106.368 M€. Le taux d'exécution de ces dépenses a fortement décru pendant l'exercice 2020 : 92 % contre 98.4 % en 2019.

Il faut noter que le montant des dépenses de fonctionnement directement rattachées à la crise sanitaire, de 2.176 M€, fera l'objet d'un procédé d'étalement de charges sur 5 exercices, comme le prévoit le dispositif permis par la circulaire ministérielle du 24/08/2020. Ce procédé, par transfert à la section d'investissement, permet le financement par l'emprunt des dépenses effectuées en 2020 et ayant trait au Covid 19. Une lecture dite en « base 100 », permettant la comparaison de l'évolution des chapitres constituant la section de fonctionnement, fait ressortir des postes de coûts sur lesquels les impacts de la crise sanitaire sont très variés.



1) *Les charges à caractère général*

Avec une consommation de **25,10 M€** (contre 27,32 M€ en 2019), le chapitre budgétaire des charges à caractère général (chapitre 011) connaît un taux de réalisation de 91 % en 2020 (contre 98 % en 2019).

Les consommations sur ce chapitre 011 sont notamment constituées des achats et contrats de prestations de services pour 15,7 M€ (81 % au titre de la politique déchets), des dépenses liées à notre patrimoine pour 6,12 M€ (entretien, taxes, fluides, gardiennage,...) ou encore de frais juridiques pour 1,215 M€ (assurances, honoraires, contentieux).

2) *Les dépenses liées au personnel- masse salariale*

Les charges de personnel qui s'élèvent à 25,10 M€ sont relativement stables entre les deux exercices : - 0.8 % entre 2019 et 2020, et présentent un taux d'évolution, sur la période 2017-2020, de +1.03 % . Cette relative stabilité masque néanmoins un gros effort d'économie réalisé par l'établissement.

En effet les facteurs endogènes d'évolution de la masse salariale, liés pour l'essentiel au GVT, et qui représentent en moyenne une hausse obligatoire des dépenses pour environ 1,4% du budget soit 350k€ pour l'année 2020 sont totalement absorbés.

Les vacances frictionnelles, liées aux différents reports de recrutement, pour partie dûs aux effets de la crise sanitaire, ont généré une économie d'environ 640k€, quand le solde entre créations et suppressions de poste générerait également une économie d'environ 190k€.

Ces deux principales sources d'économie ont ainsi permis d'absorber notamment, le GVT (350k€), l'augmentation liée à l'appel au personnel non permanent (+100k€), l'adhésion au CNAS (+120k€) et de réaliser une petite économie entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020 (200k€).

Il faut cependant noter que les effets en année pleine des reports de recrutements en 2020 ont dû être anticipés sur l'exercice 2021, de même que les effets de la crise sanitaire sur les vacances frictionnelles qui ne se reproduiront pas en 2021.

3) *Les « autres charges de gestion courante » : un partage des efforts dans le cadre de contractualisation*

Les autres charges de gestion courante qui s'élèvent à 29,297 M € progressent de +9% entre 2019 et 2020 alors que sur la période 2017-2019 elles évoluaient à un rythme annuel moyen de -0.62%. Ceci représente 2,513 M€ de dépenses supplémentaires. La contrainte exercée par la subvention d'équilibre versée au budget annexe des transports (5,900 M€ en 2020 soit + 2,777 M€ par rapport à 2019 dont + 1,577 M€ du fait de la crise du COVID 19) explique cette évolution.

Les consommations sur le chapitre 65, qui comporte l'ensemble des subventions et dont l'ouverture de crédits repose généralement sur l'existence d'une convention ont, de manière classique, un taux de consommation élevé. En 2020, le taux de consommation de ce chapitre est de 89 %. Ce faible taux de réalisation s'explique par la subvention d'équilibre au budget annexe des transports.

Celle-ci avait été fixée lors de la décision modificative du moins de novembre 2020 à plus de 9M€ car une baisse des produits du versement mobilité et des recettes commerciales avait été anticipée en raison des effets de la crise sanitaire

Finalement la subvention d'équilibre au budget annexe des transports s'est élevée à 5,9 M€.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le : la SELLOR pour 4,25 M€

ID : 056-200042174-20210707-DISCA_00_2020-BF

Concernant les subventions de fonctionnement versées (11.793 M€), trois partenaires concentrent 66 % des montants consommés dans le cadre des délégations de service publics muséographie, nautisme, résidence de loisirs et camping, AUDELOR pour 2,2 M€ et

La contribution au SDIS reste stable en 2020, elle s'élève à 9,4 M€.

Les contributions aux organismes de regroupement sont de 575 k€ en 2020 (contre 566 k€ en 2019), dont, pour les plus montants les plus importants, 225 k€ au Haras d'Hennebont et 149 k€ au SCOT.

4) *Les charges financières : poursuite de la diminution de la charge de la dette.*

Les frais financiers diminuent de façon conséquente à hauteur de 1,648 M€ (contre 2,23 M€ prévus en BP) : -15 % entre 2019 et 2020 ; -7 % par an en moyenne sur la période 2017-2020. Les frais financiers représentent aujourd'hui 2% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette baisse s'explique à la fois par les effets du refinancement de certains contrats, le faible niveau des taux d'intérêt actuellement et la baisse du besoin de financement.

5) *Les charges exceptionnelles*

Le poste des charges exceptionnelles s'élève à **1,9 M€** en 2020 (1.5M€ en 2019), pour un taux de réalisation à hauteur de 87 %, en baisse par rapport à 2019.

Il est constitué à 73 % par la subvention du budget principal au budget annexe des Ports de Plaisance (1,39 M€ en 2020). Cette subvention d'équilibre, amenée à perdurer au cours des prochains exercices en raison notamment du profil d'extinction des dotations aux amortissements ne relève pas à proprement dit des dépenses exceptionnelles et sera intégrée aux charges courantes en 2020, comme la subvention d'équilibre au budget des transports.

6) *Les atténuations de produits : une stabilité confirmée*

Les charges de la fiscalité reversée s'élèvent à **23,20 M€** (+0.47 % entre 2019 et 2020), elles regroupent le FNGIR, les attributions de compensations et la dotation de solidarité communautaire. La contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est liée à la suppression de la taxe professionnelle, le FNGIR a été configuré dans la cadre du nouveau panier fiscal en 2010. Son montant est gelé à 9,165 M€ depuis 2014.

Les attributions de compensation (AC) ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés au moment du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Le montant 2020 des AC de fonctionnement, 11,2 M€, tient compte de divers transferts de compétences (pour les plus récents : l'eau et assainissement (2012), la fourrière animale et office du tourisme pour les communes de l'ex-communauté de communes de la région de Plouay (2016), la collecte des eaux pluviales urbaines (2018)).

En 2020, la dotation de solidarité communautaire est de 2,7M€, comme en 2019.

7) *La constitution de provisions pour risque contentieux (chapitre 68) : une obligation*

Dès l'ouverture d'un contentieux contre l'EPCI, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par celui-ci de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Il s'agit d'une obligation. A Lorient Agglomération, ces provisions se constituent par cinquièmes sur une période de 5 ans. Lorsque le risque est réévalué ou lorsqu'il n'est plus, la provision est ajustée en conséquence. En 2020, 274 k€ de provisions pour contentieux ont été constituées sur le budget principal et des reprises sur provisions effectuées pour 199 k€.

8) *Les dépenses d'ordre (chapitre 042) : les dépenses transférées en section d'investissement*

Le chapitre 042 « Opérations ordre transfert entre sections » constate des écritures d'ordre dont le pendant se trouve en recettes d'investissement. D'un montant de 15,212 M€ en 2020, sa comparaison avec l'exercice 2019 demande retraitements comptables jusqu'en 2019, ce chapitre était impacté par la sortie du patrimoine du bâtiment des défis (4.7 M€). Après retraitements, les dotations aux amortissements augmentent de 8% en 2019 et 2020.

C/ En recettes de fonctionnement : une évolution toujours dynamique

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 135,208 M€ (-2.12% par rapport à 2019).

En 2020, elles sont composées à 70 % de recettes de fiscalité (95.253 M€), part stable sur la période 2017-2020.

Le deuxième poste, par ordre d'importance, est celui des dotations et participations (26.318 M€ en 2020 contre 25,34 M€ en 2019).

Les produits des services représentent 5 % des recettes de fonctionnement (6.392 M€ en 2020 contre 7,1 M€ en 2019).

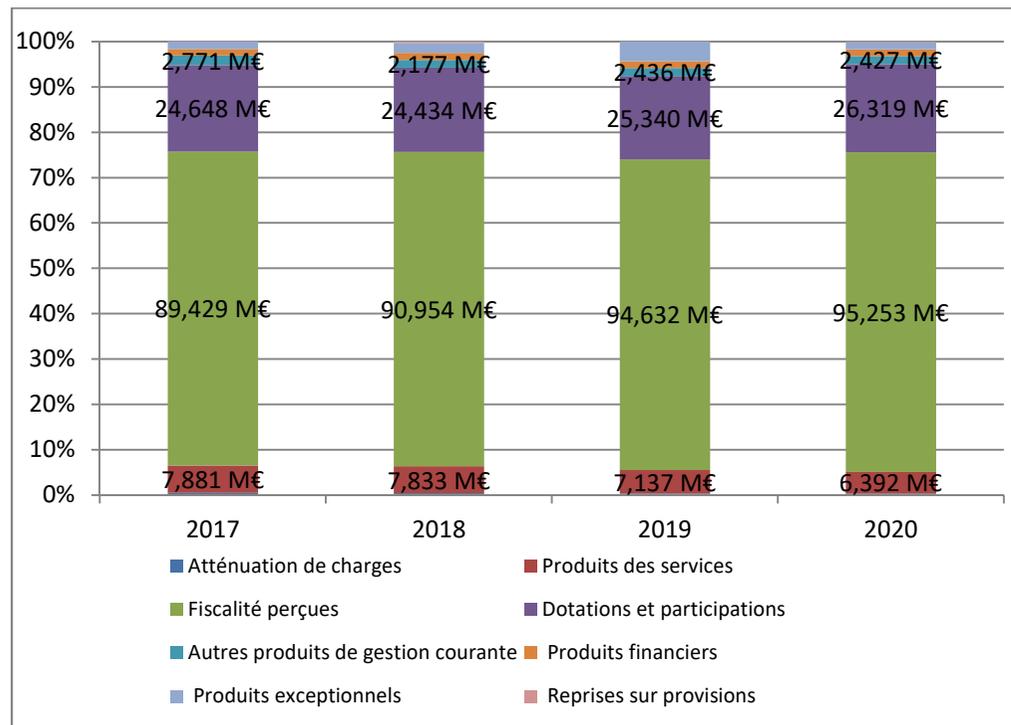


Figure 1 - Recettes réelles de fonctionnement

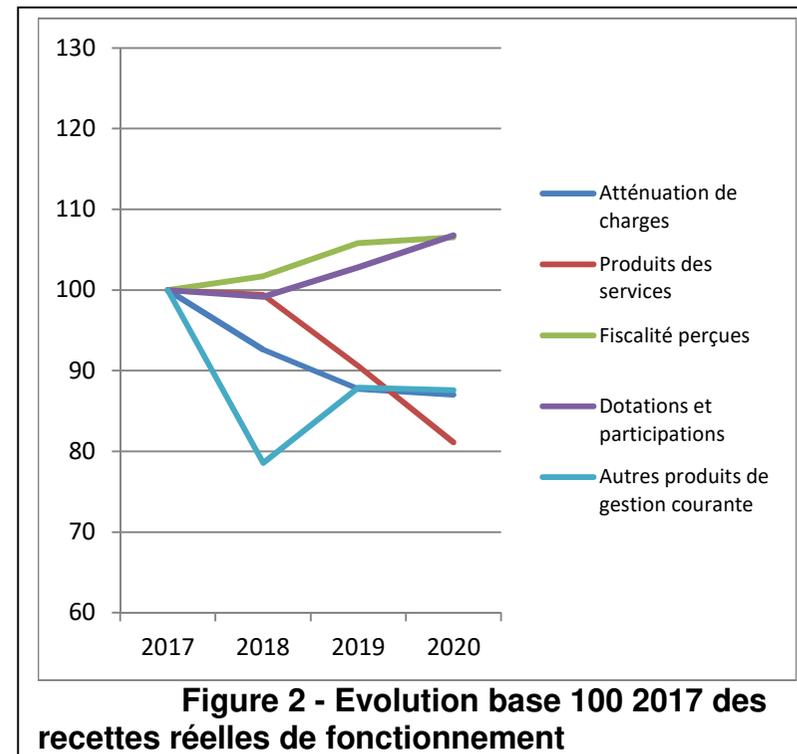


Figure 2 - Evolution base 100 2017 des recettes réelles de fonctionnement

➤ C.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes fiscales

Le dynamisme des recettes fiscales (chapitre 73) est freiné en 2020, puisqu'il est constaté une évolution du produit de +0.66 % (soit +621 k€) contre +1.9% en moyenne d'évolution annuelle 2017-2019).

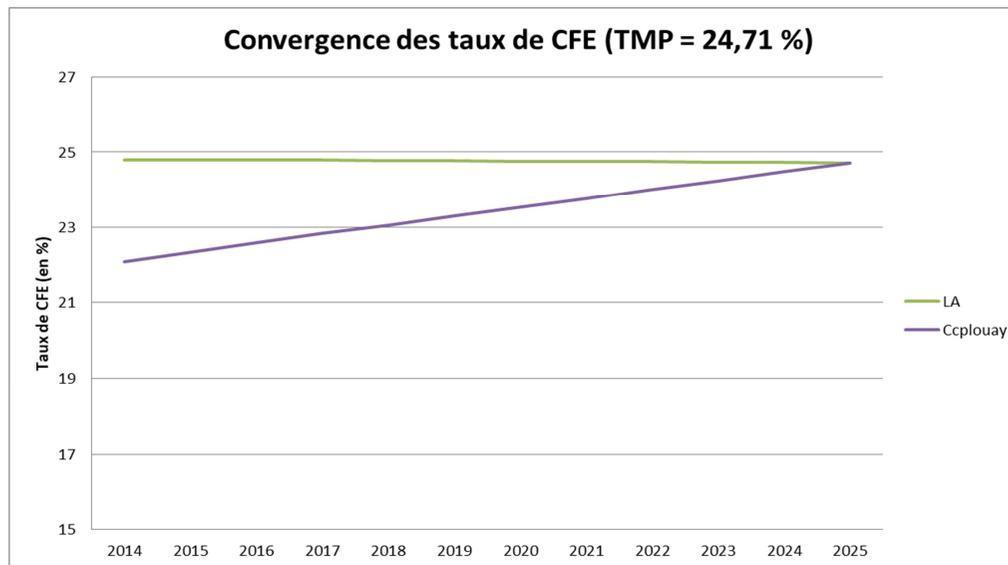
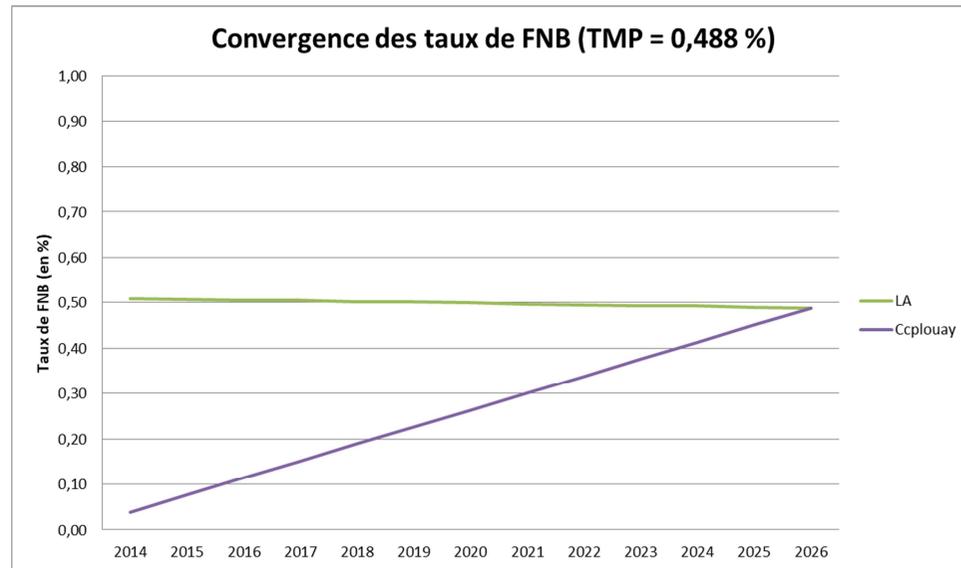
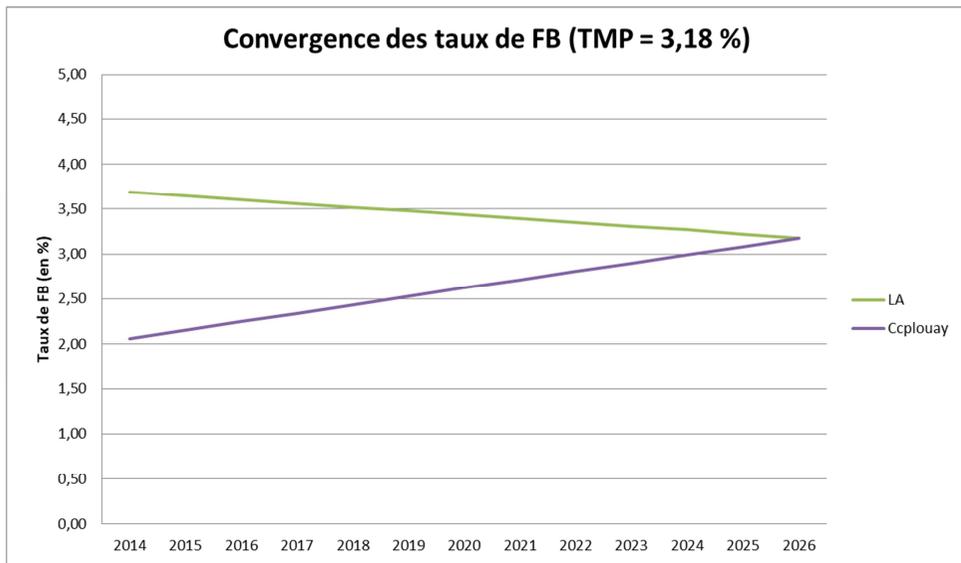
La fiscalité perçue par Lorient Agglomération peut être schématiquement subdivisée ainsi :

- La fiscalité ménages composée de la taxe d'habitation, de la taxe foncière, de la taxe sur le foncier non bâti et de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti
- La fiscalité des entreprises composée de la contribution économique territoriale (CET) elle-même composée de la cotisation foncières des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) ;
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à laquelle sont assujettis ménages et entreprises
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) dont bénéficie Lorient Agglomération
- La taxe de séjour
- Des attributions de compensation déterminées lors du passage à la fiscalité propre unique et mis à jour lors de chaque transfert de charges

Les taux de fiscalité (à l'exception du taux de taxe d'habitation) font l'objet d'une mise en convergence décidée à l'occasion de la fusion entre les EPCI de l'ex-Lorient Agglomération et l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Cette convergence doit aboutir à deux taux unifiés à l'échelle du territoire en 2026. Les trajectoires de convergence sont rappelées.

Les recettes de fiscalité ménages, ainsi que la CFE et la TEOM, puisque déterminées par application d'un taux à une base, sont directement liées à l'évolution des locaux (constructions, extensions, démolitions...) mais aussi à la politique d'exonérations et plafonnements définie par la collectivité. On parle alors d'évolution physique des bases. A cette évolution physique des bases s'ajoute une évolution dite « forfaitaire », traduisant l'augmentation de la valeur des bases locatives. En 2020, cette revalorisation forfaitaire est de 0.9% pour les bases de TH sur les résidences principales, et de 1.2% sur les autres bases. Une évolution de produit inférieure à cette revalorisation forfaitaire traduit donc une diminution des bases physiques. A l'inverse une augmentation du produit supérieure à l'évolution forfaitaire traduit une augmentation des bases physiques.

TRAJECTOIRES DE CONVERGE DES TAUX DE FISCALITE



La fiscalité des ménages

En 2020, les recettes encaissées au titre de la fiscalité ménages s'élèvent à **31.442 M€** (incluant les rôles supplémentaires et ceux des régularisations de situations).

	Recettes 2020	Dont rôles complémentaires et supplémentaires	Taux moyen pondéré	Evolution des bases 2019/2020	Evolution de recettes 2019/2020
Taxe d'habitation (TH)	29 839 967 €	103 220 €	9,14 %	2%	462 403 €
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	91 111 €	9 €	3,18 % ¹	0%	147 €
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	1 278 216 €	2 924 €	0,488 % ²	2%	-18 342 €
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	232 230 €	85 €	33,13 % ³		-4 727 €
TOTAL FISCALITE MENAGES	31 441 524 €	106 238 €			+ 439 481 €

¹ En 2020 3,44 % pour les communes de l'ex-Lorient Agglomération et 2,63 % pour celles de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet

² En 2019, 0,499 % pour les communes de l'ex-Lorient Agglomération et 0,263 % pour celles de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet

³ L'agglomération ne dispose pas d'un pouvoir de taux sur cette taxe, dont le taux a été fixé par l'Etat lors du transfert de la TAFNB des départements aux EPCI dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

1) La fiscalité des entreprises

En 2020, les recettes encaissées de fiscalité des entreprises s'élèvent à 35.185 M€ (y compris rôles supplémentaires et complémentaires).

	Recettes 2020	Dont rôles complémentaires et supplémentaires	Taux moyen pondéré	Evolution des bases 2019/2020	Evolution de recettes 2019/2020
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	18 380 939 €	102 458 €	24,71 % ⁴	-2%	-806 085 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	12 309 465 €				+ 883 358 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 604 368 €				- 232 156 €
Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	890 427 €				+ 23 356€
TOTAL FISCALITE DES ENTREPRISES	35 185 199 €	102 458 €			-131 527 €

La diminution de 2 % des bases de CFE est notamment liée à la cessation d'activité de 3 dont les bases d'imposition étaient relativement importantes.

⁴ En 2020, de 24,75 % pour les communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 23,53 % pour celles de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet

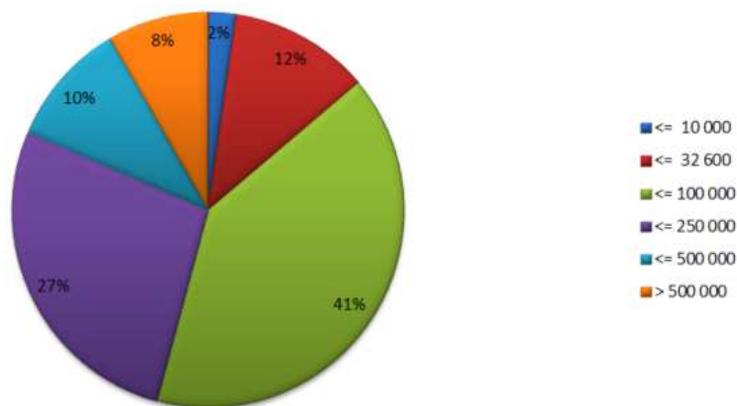
Eléments complémentaires sur la CFE

La CFE est due par les sociétés et les particuliers qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée. Depuis 2019, les très petits chiffres d'affaires (< 5 k€) en sont exonérés. L'assujettissement à la CFE peut se faire sur le dispositif dit de « base minimum » lorsque la valeur locative des locaux occupés est faible. Le montant des bases minimums, fixé par délibération de l'EPC_I par tranches du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes de l'entreprise, est revalorisé chaque année. Pour 2020, les bases minimum étaient les suivantes :

	CA < 10000 €	CA > 10000 et <= 32600 €	CA > 32600 et <= 100000 €	100000 et <= 250000 €	CA > 250000 et <= 500000 €	CA > 500000 €
Bases minimum Lorient Agglomération	526 €	1 051 €	2 209 €	2 209 €	2 209 €	2 209 €

68 % des contribuables sont assujettis via la base minimum pour un produit perçu de 3,2 M€ (17 % du produit de CFE). Ce montant se ventile par tranches de chiffres d'affaires de la façon suivante :

Ventilation par tranches de chiffres d'affaires du produit de CFE issu de la base minimum (3,2 M€)



2) La TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la principale recette du compte spécial des déchets ménagers, compris dans le budget principal.

Elle s'applique aux ménages et aux entreprises. Les bases de TEOM sont celles de la taxe sur le foncier bâti.

Par délibération en date du 29 septembre 2014, le conseil communautaire a choisi de poursuivre le régime de la TEOM en vigueur dans les 2 ex-communautés fusionnées et d'instituer deux zones de perception, avec un dispositif de convergence des taux sur la deuxième zone (24 communes hors Caudan). Ce dispositif de convergence a permis d'atteindre pour l'ensemble des communes appartenant à la deuxième zone de lissage un taux unique en 2020.

Pour mémoire, en 2020, les taux de TEOM ont été reconduits :

- Commune de Caudan : 6.80 %
- Autres communes : 9.54 %

Le produit de TEOM 2020 s'est élevé à **23.833 M€**, contre 23,405 M€ en 2019 (+ 428 k€).

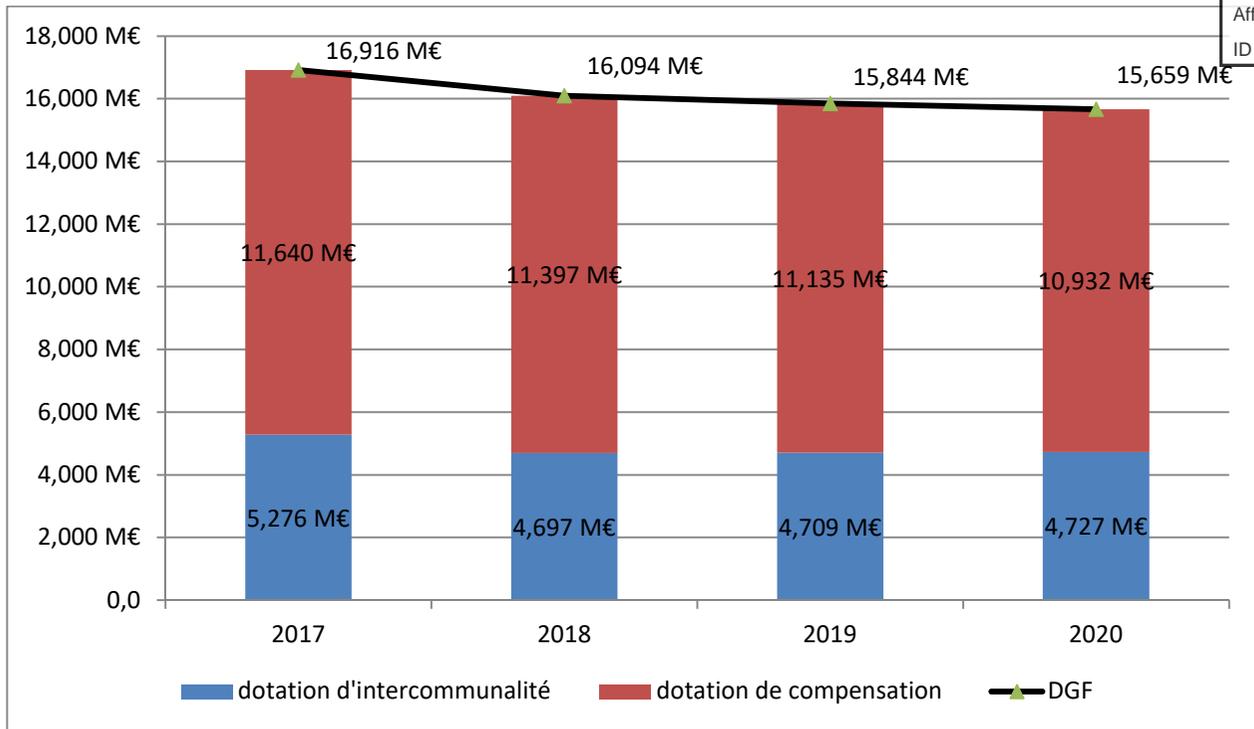
3) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF s'élève à **15,659 M€** en 2020 contre 15,844 M€ en 2019 (- 1,2 %). Elle se compose de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation.

La dotation d'intercommunalité a été réformée en 2019 avec l'introduction dans son mode de calcul d'un critère revenu/habitant. Lorient Agglomération ayant un coefficient d'intégration fiscale (CIF) supérieur à 35 % (41,14% en 2020⁵), les mécanismes de garantie lui ont assuré une stabilité de sa dotation par habitant pour 2020. L'augmentation du nombre de ses habitants a permis de bénéficier d'une très légère augmentation de son produit de dotation d'intercommunalité qui passe à 4,727 M€ en 2018 contre 4,709 M€ en 2019.

La dotation de compensation, seconde composante de la DGF, rentre dans les variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités (« enveloppe normée »). Elle est, de ce fait, en diminution (-1.8 %, 10,932 M€), eu égard à la politique nationale.

⁵ Moyenne du coefficient d'intégration fiscale des EPCI du Morbihan établi en 2020 à 37.84 %



4) Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), mis en place depuis 2012, est attribué au bloc communal de Lorient Agglomération constitué de l'établissement et de ses communes. Il est ensuite ventilé entre EPCI et communes sur la base du coefficient d'intégration fiscale (CIF), puis entre les communes sur la base de leur potentiel financier par habitant et de la population.

En 2020, le territoire a été attributaire d'un montant de 5,667 M€, dont 2,331 M€ pour l'EPCI, en hausse de 138 k€ par rapport à 2019.

5) La taxe de séjour

Lorient Agglomération a perçu 669 K€ de taxes de séjour pour l'exercice 2020, soit une baisse de produit de 301 k€ (- 31%) par rapport à 2019, en lien avec la crise sanitaire et les périodes de confinement où de fermetures des établissements.

6) Les produits des services et du domaine

Lorient Agglomération perçoit des recettes de produits des services, du domaine, et ventes diverses : **6.392 M€** en 2020 (7,137 M€ en 2019), comprenant principalement :

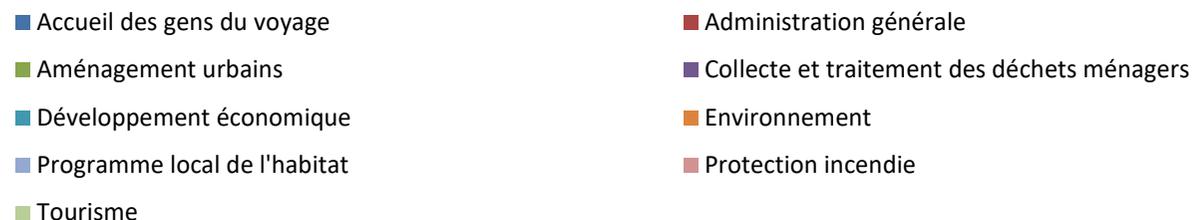
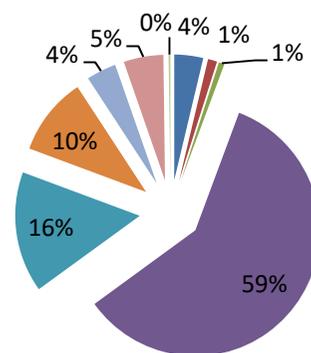
- la vente de marchandises (produits des collectes sélectives principalement), pour 1,233 M€ (1.469 M€ en 2019) ;
- la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères, pour 1M€ (1,2 M€ en 2019) ;
- la redevance spéciale d'enlèvement des déchets industriels, pour 0.25 M€ (0,27 M€ en 2019) ;
- le remboursement de frais par les budgets annexes pour 1.8M M€ (1,7 M€ en 2019), et par les communes pour 338 k€ (301 K€ en 2019) ;
- les recettes liées à la mise à disposition de personnel au profit des communes (prestations de services réalisées pour leur compte), pour 1.187M€ (1,467 M€ en 2019).

7) Les recettes issues des participations extérieures

Les recettes de participations s'élèvent en 2020 à 7.061 M€ contre 6,114 M€ en 2019 (+ 0,947 M€).

Elles proviennent de différents organismes : région, départements, communes, ADEME, Agence de l'eau,... et concernent plusieurs politiques communautaires.

Répartition par domaine de compétence des participations perçues - 2020



8) Les autres recettes de fonctionnement

1.988 M€ de recettes financières ont été perçues en 2020. Elles correspondent au remboursement de l'annuité de dette prise en charge par le budget principal pour le budget des Transports urbains (au titre du TCSP).

2.111 M€ de recettes exceptionnelles sont constatées au compte administratif 2020, composées en majorité des cessions d'immobilisations (1.078M€) et du transfert d'une quote-part du résultat du Syndicat du Bassin du Scorff pour ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques (496 k€).

2,426 M€ de recettes de gestion courante ont été encaissées dont 1,566 M€ de revenus des immeubles et 688 k€ de redevances versées par les concessionnaires ou fermiers.

519 k€ d'atténuation de charges correspondent à des remboursements de rémunérations.

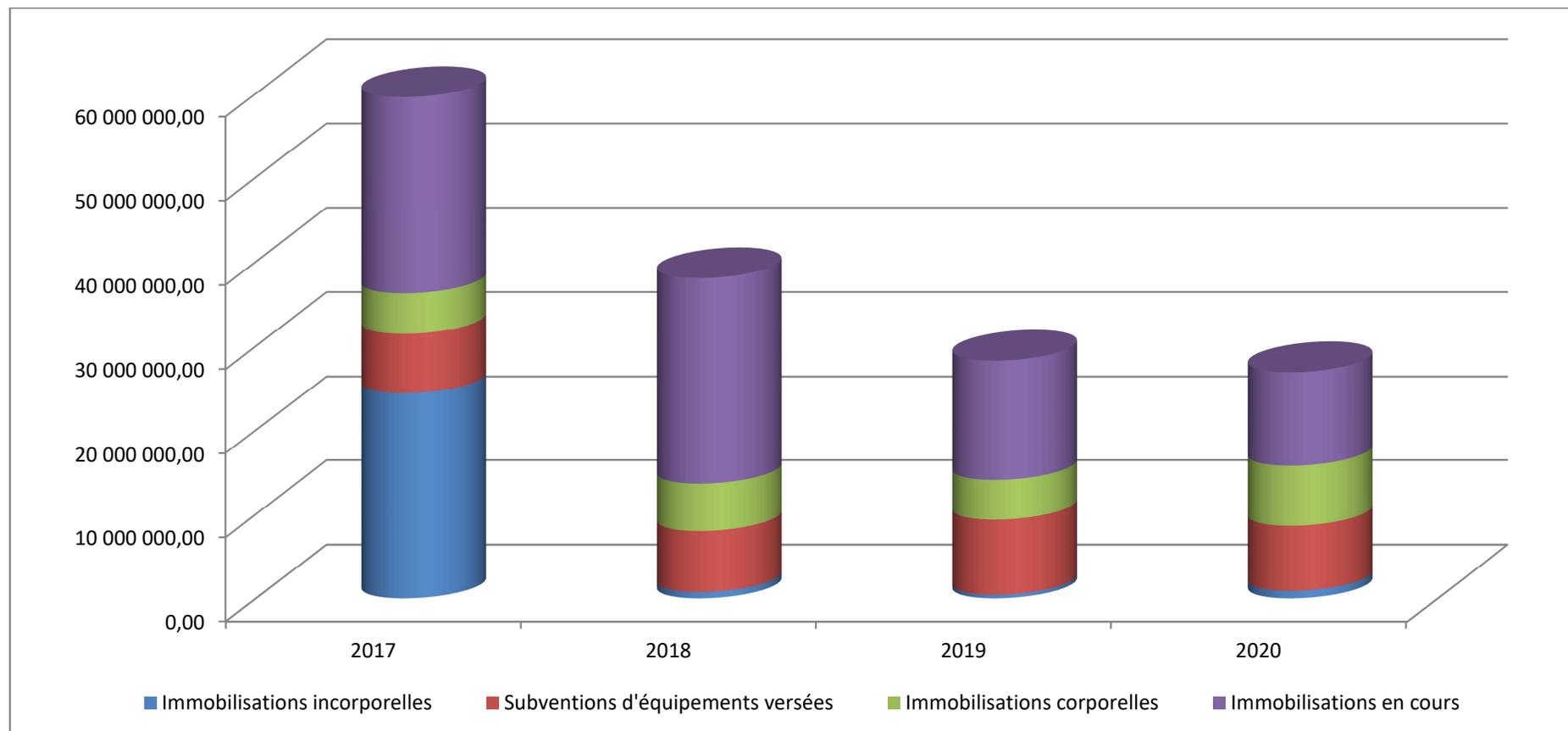
III. La section d'investissement

A - En dépenses

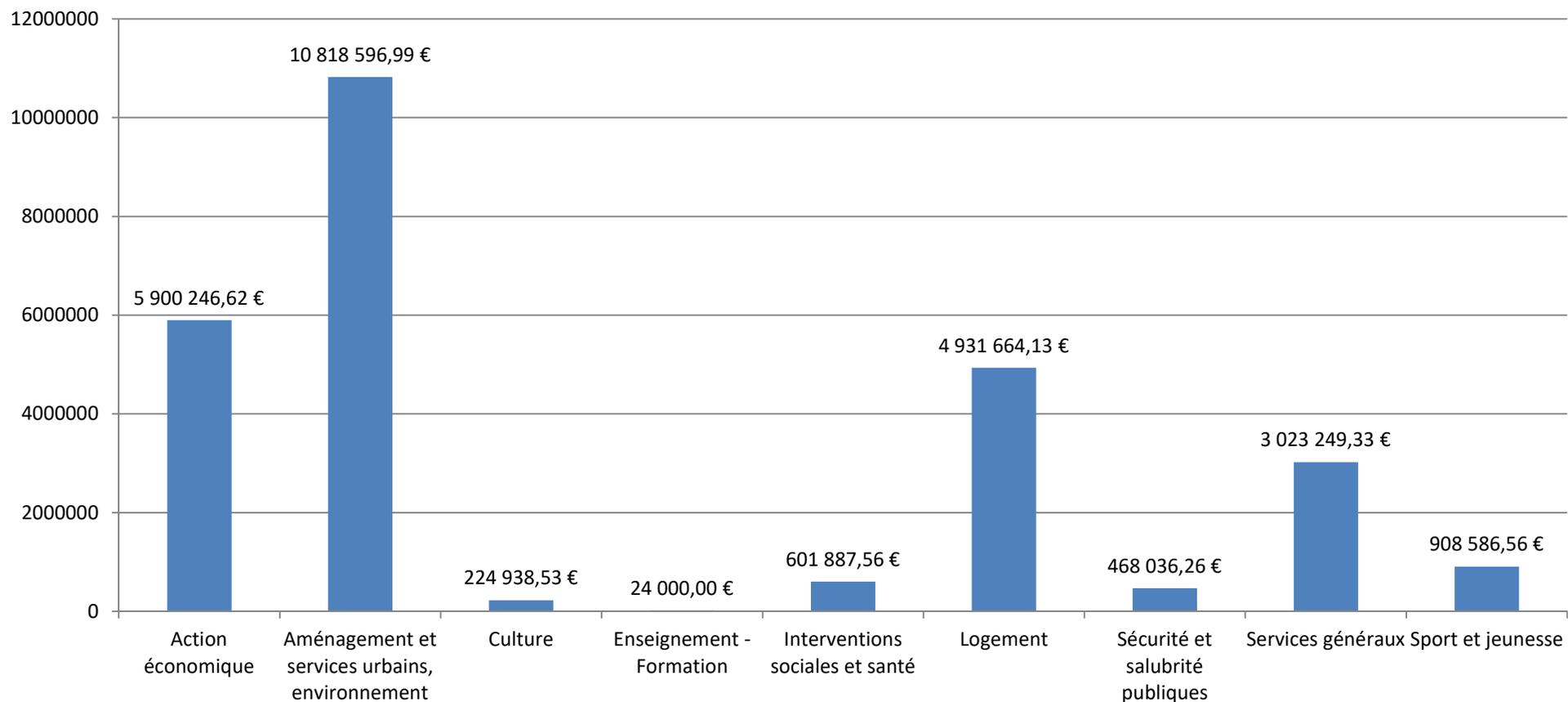
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **40.014 M€** (59,170 M€ au CA 2019).

Les dépenses d'équipement (hors opération pour compte de tiers) poursuivent le recul entamé en 2017 et s'élèvent pour 2019 à **26.901 M€** (contre 28.278 M€ en 2019) et un taux de consommation de 58 %. Taux faible explicable par la fin de cycle du plan pluriannuel d'investissements et les effets de la crise sanitaire.

Les dépenses pour opérations pour compte de tiers s'élèvent en 2020 à 1 062 857,92 € (587 009,79 € en 2019).



Dépenses d'équipement 2020 par domaines d'intervention



Action économique

Aides au tourisme	199 296,49 €
Aides commerce et services marchands	409 861,98 €
PARC DES EXPOSITIONS	409 861,98 €
Interventions économiques	5 291 088,15 €
BASE DE SOUS-MARINS	2 383 911,94 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	229 384,89 €
ZONES D'ACTIVITES	308 974,04 €
GARE PEM - BATIMENT TERTIAIRE	7 142,50 €
ID'MER	59 415,73 €
LABORATOIRES DE RECHERCHE	39 615,00 €
LES VIVIERS DU PERELLO - AQUASTREAM	41 129,04 €
LORIENT GRAND LARGE	40 000,00 €
MAISON DE L'AGGLOMERATION	2 014,83 €
PEPINIERE D ENTREPRISES	29 872,95 €
PEPINIERES D ENTREPRISES-ZA RESTAVY PLOUAY	20 563,44 €
POLES DE COMPETITIVITE	177 957,83 €
PROJET HANDICAP INNOVATION TERRITOIRE	136 383,00 €
RESEAU FIBRE OPTIQUE	348 722,96 €
SYNDICAT MIXTE DU PORT DE PECHE LORIENT KEROMAN	1 466 000,00 €
Aménagement et services urbains, environnement	10 818 596,99 €
Autres services divers	8 138,40 €
Environnement - Aménagement des eaux	488 796,41 €
Environnement Services commun	139 119,32 €
Environnement Act° spécif. lutte contre la pollution	530 407,20 €
Gestion des déchets	3 159 547,41 €
CENTRES TECHNIQUES	42 655,10 €
COLLECTE	1 006 547,93 €
DECHETTERIES	816 676,22 €
RECYCLERIE	38 304,87 €
UNITES DE TRAITEMENT	1 255 363,29 €
Gestion des eaux pluviales urbaines	1 359 242,77 €
BASSINS DE RETENTION	108 674,12 €
RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	1 250 568,65 €
Services communs urbains	58 939,35 €
Voirie communale et routes	5 074 406,13 €
GARE PEM	1 987 379,68 €
PARKING SUD QUARTIER DE LA GARE ACQUIS VEFA	1 394 699,32 €

PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN
 POLITIQUE CYCLABLE
 Transports en Commun en Site Propre (TCSP)

1 650 681,22 €
224 938,53 €

Culture

STUDIOS DE REPETITION MUSICALE
 HARAS

11 187,40 €
 213 751,13 €

Enseignement - Formation

UBS - PLATEAU TECHNIQUE MUTUALISE

24 000,00 €

Interventions sociales et santé

Accueil des gens du voyage

601 887,56 €

Logement

AIDE AU SECTEUR LOCATIF
 DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE
 REHABILITATION PARC LOCATIF SOCIAL
 RESERVES FONCIERES PLH
 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT OPAH
 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE

1 514 578,00 €
 543 112,09 €
 1 535 862,00 €
 923 906,24 €
 364 205,80 €
 50 000,00 €

Sécurité et salubrité publiques

CENTRE DE SECOURS
 SURVEILLANCE DES ZONES DE BAINNADE

438 085,47 €
 29 950,79 €

Services généraux

Administrat°générale

COMPLEXE SPORTIF DE TENNIS DE TABLE D'HENNEBONT
 FIC - FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
 MAISON DE L'AGGLOMERATION
 RESIDENCE AN ORIANTE LORIENT
 SCHEMA TERRITORIAL NUMERIQUE
 SERVICES GENERAUX
 AUTRES PROGRAMMES

2 948 547,33 €
 123 125,31 €
 637 570,00 €
 95 496,58 €
 971 093,44 €
 340 719,54 €
 739 923,85 €
 40 618,61 €

Information, communication, publicité

74 702,00 €

Sport et jeunesse

CENTRES NAUTIQUES
 GOLFS
 PATINOIRE DU SCORFF
 SITE DE PORT LAY - GROIX
 SNSM
 TEAM

657 650,95 €
 91 831,61 €
 16 104,00 €
 103 000,00 €
 20 000,00 €
 20 000,00 €

Total général

26 901 205,98 €

B - Des recettes en baisse

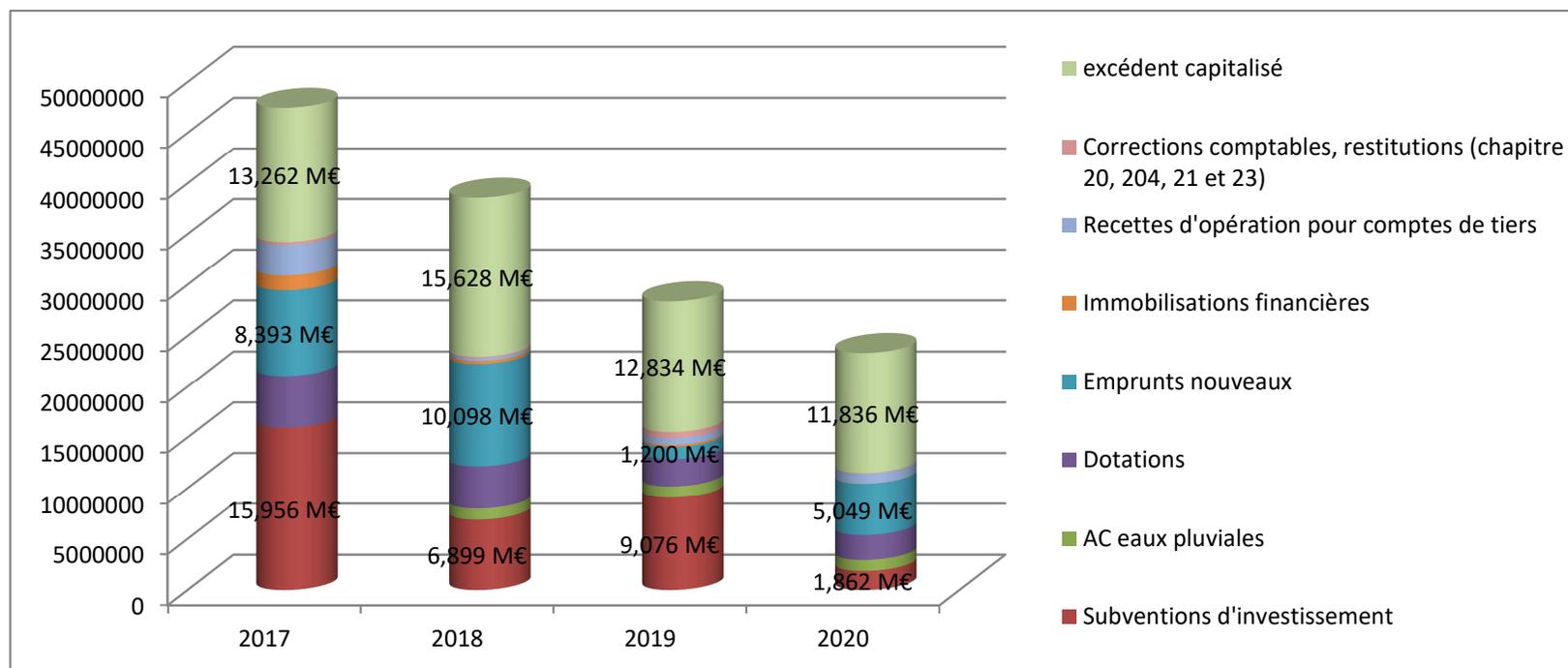
Les recettes réelles d'investissement totales s'élèvent à 23.324 M€ contre 45,391 M€ au CA 2019. Hors dette (et notamment opération de refinancement de dettes), les recettes réelles 2020 s'élèvent à 18,275 M€ contre 27.180 M€ en 2019.

Le montant d'emprunts nouveaux s'élève à 5.049 M€ en 2020 contre 1.2 M€ en 2019.

Les subventions d'investissement reçues représentent 2.946 M€ (10.160 M€ en 2019) dont 1.085 M€ d'attributions de compensation d'investissement relatives à la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines. Les autres subventions d'investissement sont principalement constituées de :

- subventions au titre du PEM (aménagement parking, parvis, et bâtiment tertiaire dont mission locale) pour 558 k€
- subventions au titre de l'aide à la pierre, reversées ensuite aux bailleurs sociaux pour 477 k€
- Subventions au titre du projet HIT pour 370 k€ ;
- subventions pour l'aménagement de terrains familiaux pour 197 k€
- subventions pour le schéma directeur de gestion des eaux pluviales 80 k€
- subventions au titre de la construction de la salle de musiques actuelles pour 40 k€
- subvention de la Région Bretagne pour la politique du Pass Commerce pour 29 k€.

De plus, il a été perçu un montant de 2,433 M€ (2.70 M € en 2019) au titre du FCTVA.



Depuis 2017, l'autofinancement est prépondérant dans le financement des investissements.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS : un budget marqué par les incertitudes de la crise sanitaire

I / En section d'investissement :

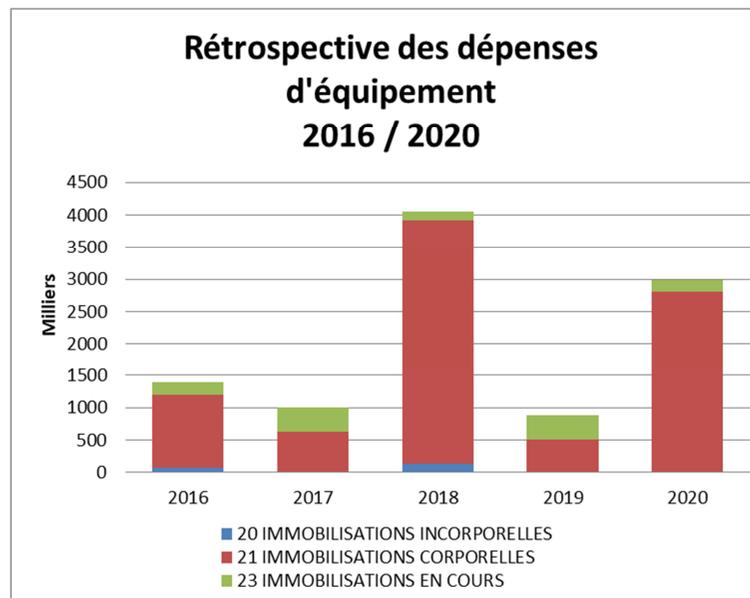
A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 052 211,41€ contre 2 089 650,46€ au CA 2019.

Après une année 2019 où le niveau de dépenses d'équipement fût moindre, l'année 2020 marque une progression avec, entre autres, l'achat de 4 bus articulés, d'un navire d'occasion, la remotorisation de navires...

Les principales dépenses sont les suivantes :

	2020
MATERIEL ROULANT	1 724 731,71
MATERIEL DE NAVIGATION	914 768,18
MOBILIER URBAIN	201 977,98



B/ RECETTES

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 850 000 € contre 525 713,96 € en 2019.

Elles sont entièrement constituées des recettes d'emprunts.

Le résultat de la section d'investissement est de -1 272,36 €. Après prise en compte des restes à réaliser s'élevant à -328 720,66 €, le résultat global de la section d'investissement est de - 329 993,02 €.

II / En section d'exploitation :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 39 185 218,05 € contre 38 479 197,51 € au CA 2019.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes : les charges d'exploitation du réseau versées au délégataire pour 36,012 M€, les charges financières pour 2,14 M€, qui recouvrent les intérêts de dette ainsi que l'annuité de dette associée aux TCSP remboursée au budget principal, les charges de personnel pour 404 K€.

La croissance des charges de gestion courante est essentiellement imputable au contrat d'exploitation du réseau de transports urbains déléguée. Ces charges ont augmenté du fait de l'application stricte du contrat, les effets de la crise sanitaire ne seront comptabilisés qu'en 2021 au vu de l'atterrissage effectif de l'année 2020.

B/ RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 42 223 289,20 €, contre 41 166 601,47 € au CA 2019, auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2019 de 495 671,24 €.

Les principales recettes sont le versement mobilité (VM) pour 25,85 M€, les recettes de ventes pour 4,54 M€, la participation du budget principal pour 5,9 M€, la dotation globale de décentralisation pour 3,12 M€ et la redevance versée par le délégataire au titre de la mise à disposition de biens pour 2,09 M€.

La crise sanitaire a fortement impactée le niveau des recettes commerciales qui subissent une baisse de plus de 2M€. Cependant la détérioration attendue sur le versement mobilité ne s'est pas produite, ce qui a permis de contenir l'augmentation de la subvention d'équilibre à + 2,777 M€.

C/ EXCÉDENT DE CLÔTURE

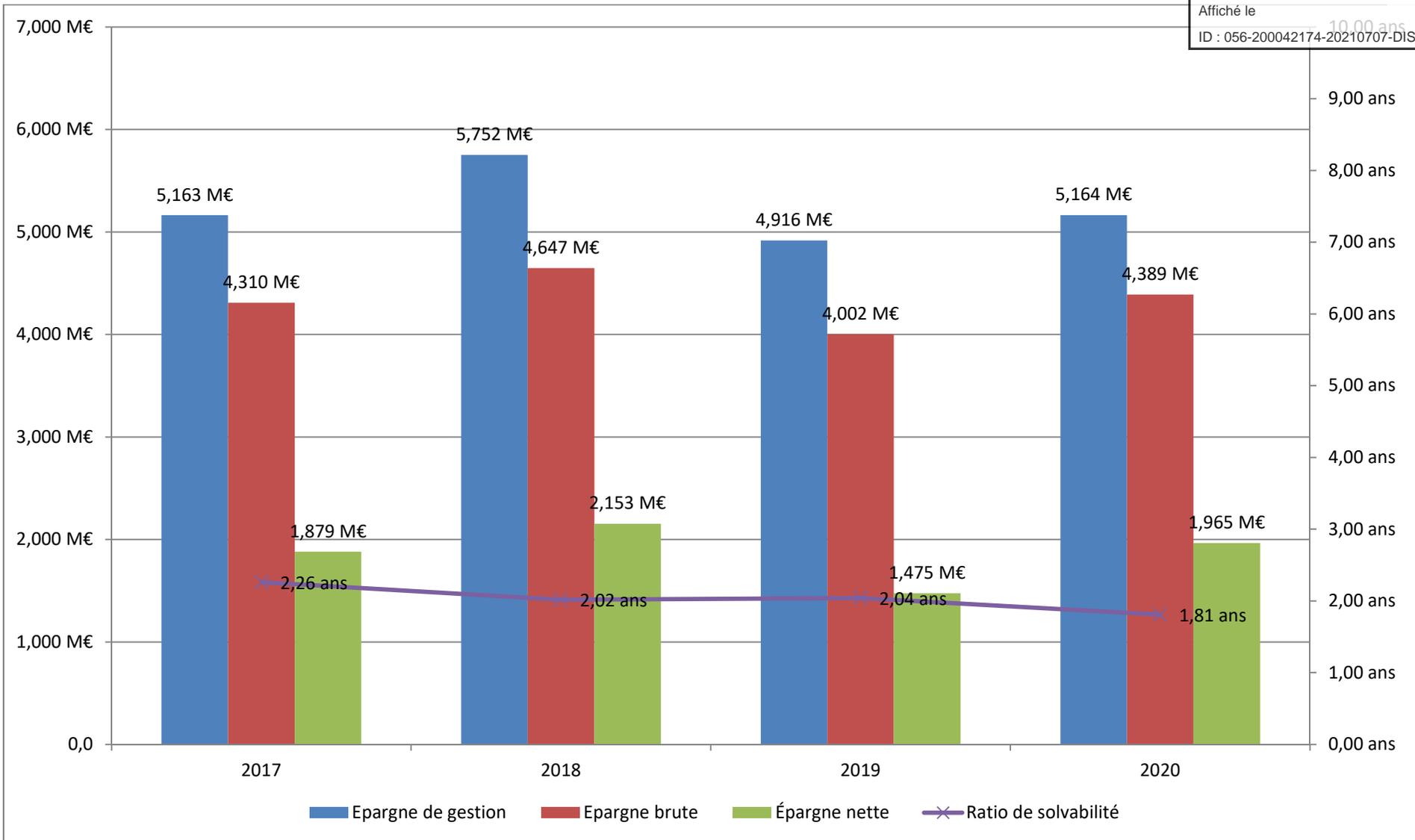
Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 934 631,32 €.

Après prise en compte du résultat de clôture en investissement de - 1272,36 € et déduction des restes à réaliser en dépenses pour -328 720,66 € le résultat net global est de 604 638,30 €.

III. Ratios financiers

CA 2020 - Chaîne de l'épargne - B02 - Transports urbains

	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion	38,097 M€	40,048 M€	41,135 M€	42,214 M€
Dépenses de gestion	32,935 M€	34,296 M€	36,219 M€	37,050 M€
Epargne de gestion	5,163 M€	5,752 M€	4,916 M€	5,164 M€
Produit financier	6,0	6,9	7,3	5,5
Charges financières	2,079 M€	2,235 M€	2,260 M€	2,135 M€
<i>Dont capital de dette TCSP</i>	<i>1,077 M€</i>	<i>1,226 M€</i>	<i>1,314 M€</i>	<i>1,351 M€</i>
Produits exceptionnels	355,8 K€	151,9 K€	31,9 K€	9,6 K€
<i>dont cessions d'immobilisations</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Charges exceptionnelles	0,0	41,6 K€	0,0	0,0
Dotations aux provisions	206,7 K€	206,7 K€	0,0	0,0
Reprises sur provisions	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne brute	4,310 M€	4,647 M€	4,002 M€	4,389 M€
Capital de la dette	1,353 M€	1,268 M€	1,212 M€	1,073 M€
<i>Capital de dette TCSP</i>	<i>1,077 M€</i>	<i>1,226 M€</i>	<i>1,314 M€</i>	<i>1,351 M€</i>
<i>refinancement de dette</i>				
Épargne nette	1,879 M€	2,153 M€	1,475 M€	1,965 M€
Encours de dette	9,741 M€	9,373 M€	8,161 M€	7,938 M€
Ratio de solvabilité	2,3 ans	2,0 ans	2,0 ans	1,8 ans



BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20210707-DISCA_00_2020-BF

I / En section d'investissement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 351 419,08 € (13 114 794,24 € au CA 2019), soit une baisse de 21%.

Les dépenses d'équipement sont de 7 697 593,39 € (7 244 561,03 € au CA 2019), soit un taux de réalisation de 86%, et sont essentiellement constituées :

- de la construction de l'usine d'eau potable de Groix (0,6 M€),
- de la poursuite de la modernisation de l'atelier d'ultrafiltration de l'usine de production d'eau potable de Coët Er Ver à Hennebont (0,8 M€),
- des travaux sur les réseaux d'eau (4,3 M€).

Au chapitre 21, immobilisations corporelles, des écritures liées à la dissolution de l'ex SIAEP d'Hennebont/Port-Louis ont été passées pour 1 700 850,31 €.

Le remboursement « courant » de la dette est de 2 653 825,69 €, contre 2 940 555,16 € en 2019.

B/ RECETTES

Les recettes réelles sont de 5 433 864,60 € (9 619 929,47 € au CA 2019).

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Les recettes d'investissement sont constituées notamment de subventions d'équipement pour 339 253,23 € dont 318 244,23 € au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les travaux de modernisation de l'usine de Coët er Ver.

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 2,735 M€ est moins élevé qu'en 2019 (4,78 M€ en 2019) compte tenu de la baisse des dépenses réelles d'investissement constatée sur l'exercice 2020.

II / En section de fonctionnement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 19 925 701,20 € (17 911 040,07 € au CA 2019).

Les principales dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » sont constituées des achats d'eau pour 2 877 297,06 € (2 832 443,44 € au CA 2019) et de la rémunération des gestionnaires pour 5 407 253,76€ (contre 5 420 539,15 € au CA 2019).

Les charges de personnel sont relativement stables à 3 663 779,82 € (3 663 469,09 € au CA 2019).

Les charges financières sont en baisse : 1 111 500,19 € (contre 1 310 764,27 € en 2019).

Parmi les charges exceptionnelles, 2 660 107,07 € concernent le remboursement de la quote-part d'emprunts liés au patrimoine de production à Eau du Morbihan suite à la dissolution de l'ex SIAEP Hennebont/Port-Louis.

B/ RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 28 139 745,59 € (23 231 679,98 € au CA 2019).

Elles sont constituées principalement des produits de vente d'eau pour 20 035 915,84 € (19 992 466,08 € au CA 2019) en légère hausse, et de la redevance pour pollution pour 1 197 646,39 € (contre 1 204 774,29 € au CA 2019).

Le produit des travaux est en nette hausse par rapport à 2019 : 683 897,74 € en 2020 contre 405 118,67 € en 2019.

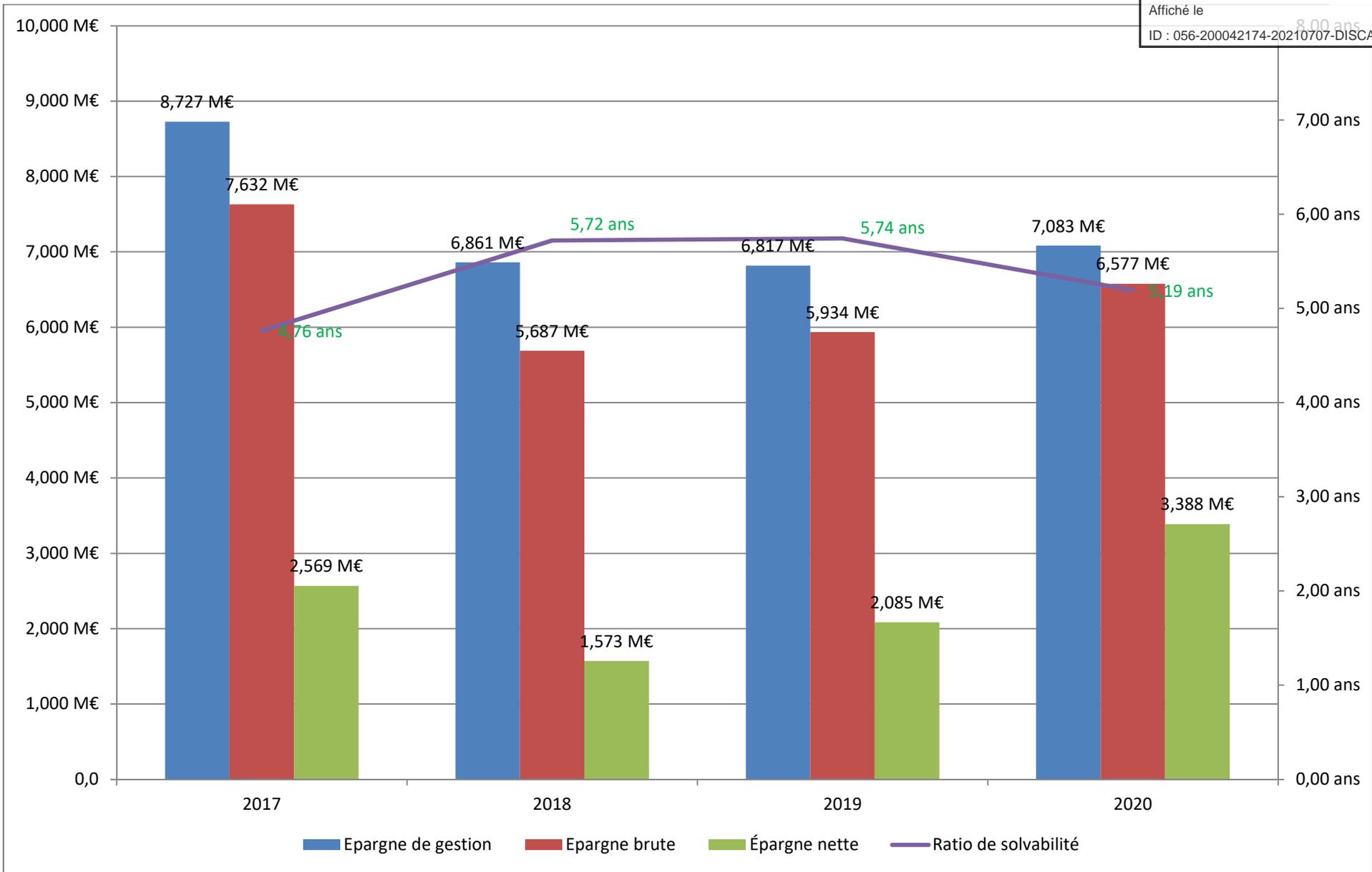
Suite à la dissolution de l'ex SIAEP Hennebont/Port-Louis, des opérations de régularisation des flux financiers associés à la DSP qui représentent un total de 3 884 465,08 € ont été titrées sur le chapitre 77 « produits exceptionnels ».

C/ EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture en fonctionnement est de 5 726 758,04 €.

Après déduction du résultat net d'investissement de - 4 823 180,63 €, le résultat net global est de 903 577,41 € (1 008 119,04 € au CA 2019).

	2017	2018	2019	2020**
Recettes de gestion	20,767 M€	21,071 M€	23,189 M€	23,084 M€
Dépenses de gestion	12,040 M€	14,210 M€	16,372 M€	16,002 M€
Epargne de gestion	8,727 M€	6,861 M€	6,817 M€	7,083 M€
Produit financier	0,0	0,0	649,9	0,0
Charges financières	1,887 M€	1,864 M€	1,311 M€	1,112 M€
Dont capital de dette Eau du Morbihan	941,0 K€	982,0 K€	614,0 K€	535,0 K€
Produits exceptionnels	78,2 K€	168,9 K€	41,7 K€	4,955 M€
dont résultat SIAEP				4,828 M€
dont cessions d'immobilisations	5,6 K€	0,0	480,2	7,7 K€
Charges exceptionnelles	222,0 K€	461,2 K€	228,2 K€	2,813 M€
dont résultat SIAEP				2,664 M€
Dotations aux provisions	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises sur provisions	0,0	0,0	0,0	100,0 K€
Epargne brute	7,632 M€	5,687 M€	5,934 M€	6,577 M€
Capital de la dette	4,122 M€	6,270 M€	5,870 M€	2,654 M€
Capital de dette Eau du Morbihan	941,0 K€	982,0 K€	614,0 K€	535,0 K€
refinancement de dette		3,139 M€	2,636 M€	
Épargne nette	2,569 M€	1,573 M€	2,085 M€	3,388 M€
Encours de dette	36,352 M€	32,530 M€	34,076 M€	34,157 M€
Ratio de solvabilité	4,76 ans	5,72 ans	5,74 ans	5,19 ans



BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE : un budget sous contrainte

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le
ID : 056-200042174-20210707-DISCA_00_2020-BF

I / En section d'investissement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles d'investissement sont de 6 330 181,06 € (3 740 210,70 € au CA 2019), elles ont été consommées, tous chapitres confondus, à hauteur de 77% (72 % au CA 2019).

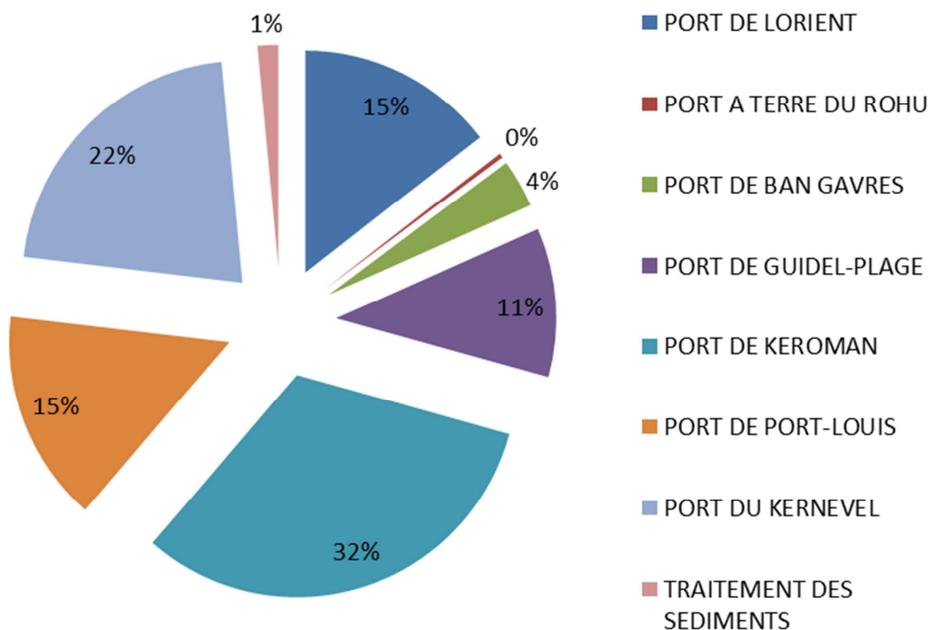
Les dépenses d'équipement se chiffrent à 4 601 145,10 € (2 145 833,76 € au CA 2019), avec un taux de consommation à hauteur de 71 % (contre 59 % au CA 2019).

Les principales dépenses d'équipement 2020 concernent :

	2020
PORT DE KEROMAN	2 203 434,31
PORT DE PORT-LOUIS - ANSE DU DRIASKER	1 033 548,44
PORT DU KERNEVEL	536 726,91
AMENAGEMENT PORT DE LORIENT	511 881,79

Sur la période 2016-2020, les dépenses d'équipement ont porté sur les sites suivants :

Ventilation des dépenses d'équipement entre 2016 et 2020



Les restes à réaliser s'élèvent à 1 345 727,09 € dont 1,2 M€ au titre des dragages.

Le remboursement du capital de la dette est de 1 729 035,96 €, en augmentation depuis plusieurs années.

B/ RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 6 331 939,68 € dont 608 870,20 € d'affectation de résultat et 872 457,34 € de subventions de la Région au titre de l'extension du pôle course au large et des travaux de réhabilitation des ports de Lorient, Guidel, Port-Louis.

L'emprunt annuel d'équilibre est de 4 850 000 € (1 830 000 € au CA 2019). Ceci est le corollaire du volume de dépenses d'équipement en forte progression.

II / En section d'exploitation :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 484 795,89 € (562 289,16 € au CA 2019).

Les principales dépenses d'exploitation sont :

Le chapitre 011, charges à caractère général, s'élève à 266,6 k€, en stabilité par rapport à 2019, il s'agit principalement :

- des frais d'administration générale pour 133 475 € (127 157 € au CA 2019). Ceux-ci correspondent à un remboursement des frais supports payés par le budget principal mais qui concourent à l'activité du budget annexe (les frais de personnel, de télécommunication,...)
- des redevances domaniales versées qui s'élèvent à 120 416,63 € (124 265,80 € au CA 2019).

Les crédits du chapitre 66 (charges financières) s'élèvent à 218 195,19 € (252 789,73 € au CA 2019) et sont en diminution de 13,7 % par rapport à 2019, grâce à la baisse des taux d'intérêts et ce malgré le recours conséquent à l'emprunt ces 2 dernières années.

Si les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 2019 à 2020, les dotations aux amortissements voient leur part continuer d'augmenter pour représenter près de 80% des dépenses de la section faisant peser un risque sur l'équilibre budgétaire face à des recettes peu dynamiques sur cette même section.

B/ RECETTES

Les recettes réelles d'exploitation totales sont de 2 425 452,13 € (2 550 309,88 € au CA 2019).

Elles sont constituées principalement :

- de la subvention d'équilibre du budget principal pour 1,39 M € (1,49 M€ au CA 2019),
- le produit des loyers de la galerie commerciale de Kernével pour 115 941,95 € (139 485,30 € au CA 2019). L'année 2020 a ainsi été impactée par des mesures d'exonérations pour les occupants.
- de la redevance d'affermage versée par le délégataire pour 794 575,02 € (792 252,86€ au CA 2019). Elle représente 33 % des recettes réelles de fonctionnement et une stabilité due au conditionnement de son augmentation à la réalisation des travaux de dragages des ports.

C/ EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture de la section d'exploitation est de 1 135 618,40 €. Après déduction du résultat net d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) de - 616 042,43 €, le résultat net global est de 519 575,97 € (531 758,40 € au CA 2019).

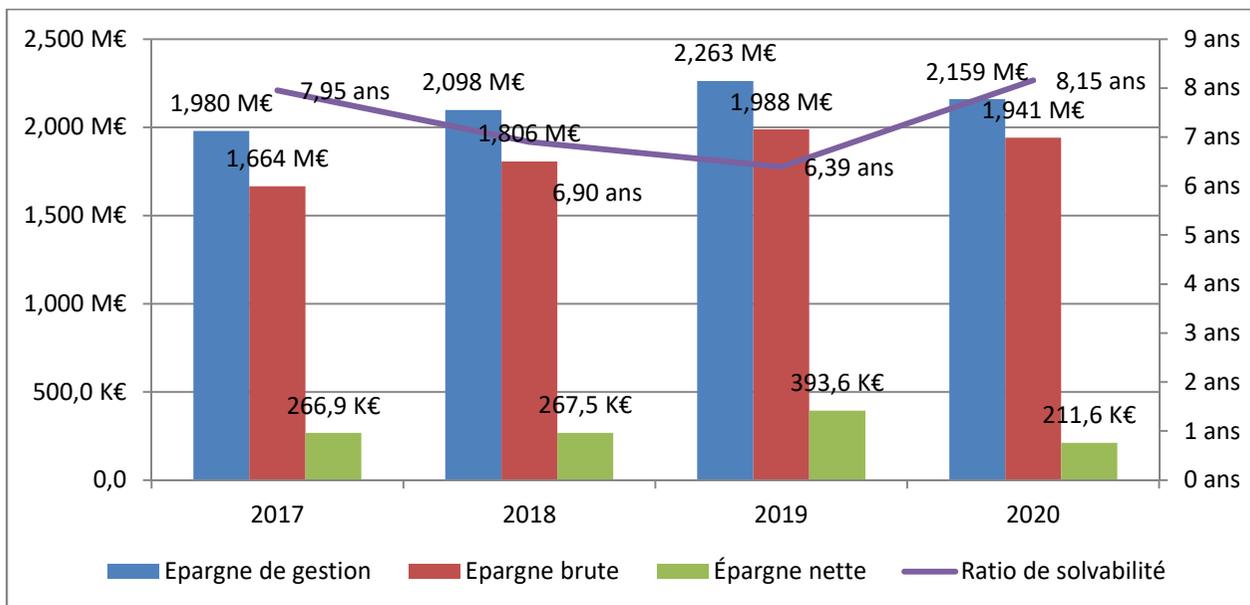
	2017	2018	2019	2020**
Recettes de gestion	2,271 M€	2,372 M€	2,550 M€	2,425 M€
Dépenses de gestion	291,2 K€	273,8 K€	287,7 K€	266,6 K€
Epargne de gestion	1,980 M€	2,098 M€	2,263 M€	2,159 M€
Produit financier	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges financières	303,4 K€	286,5 K€	252,8 K€	218,2 K€
Produits exceptionnels	18,9 K€	0,0	0,0	0,0
dont cessions d'immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges exceptionnelles	30,8 K€	5,5 K€	21,8 K€	0,0
Dotations aux provisions	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises sur provisions	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne brute	1,664 M€	1,806 M€	1,988 M€	1,941 M€
Capital de la dette refinancement de dette	1,398 M€	1,538 M€	1,594 M€	1,729 M€
Épargne nette	266,9 K€	267,5 K€	393,6 K€	211,6 K€
Encours de dette	13,239 M€	12,466 M€	12,702 M€	15,823 M€
Ratio de solvabilité	7,95 ans	6,90 ans	6,39 ans	8,15 ans

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 056-200042174-20210707-DISCA_00_2020-BF



BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES

I / En section d'investissement :

Les mouvements en investissement sur ce budget dit « de stocks » ne concernent que la dette et les écritures de stock, contrepartie des écritures de stock de la section de fonctionnement.

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles d'investissement (remboursement de capital de dette) s'élèvent à 186 208,84 €.
La dépense d'ordre en investissement indique la valeur totale du stock au 31/12/2020. Elle s'élève à 6 707 128,06 €, ce qui correspond à la différence entre les dépenses réelles réalisées en vue de l'aménagement des zones d'activités et les recettes réelles perçues.
Le total des dépenses (ordre + réelles + reports n-1) est de 7 456 145,18 €

B/ RECETTES

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 900 000 €. Elles correspondent à la mobilisation de dette nouvelle.
La recette d'ordre en investissement indique la valeur totale du stock au 01/01/2020. Elle s'élève à 6 055 349,88 €. Le stock de terrain a donc augmenté de près de 700 000 € en 2020.
Le total des recettes (ordre + réelles + reports n-1) est de 7 565 354,71 €.

C/ SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

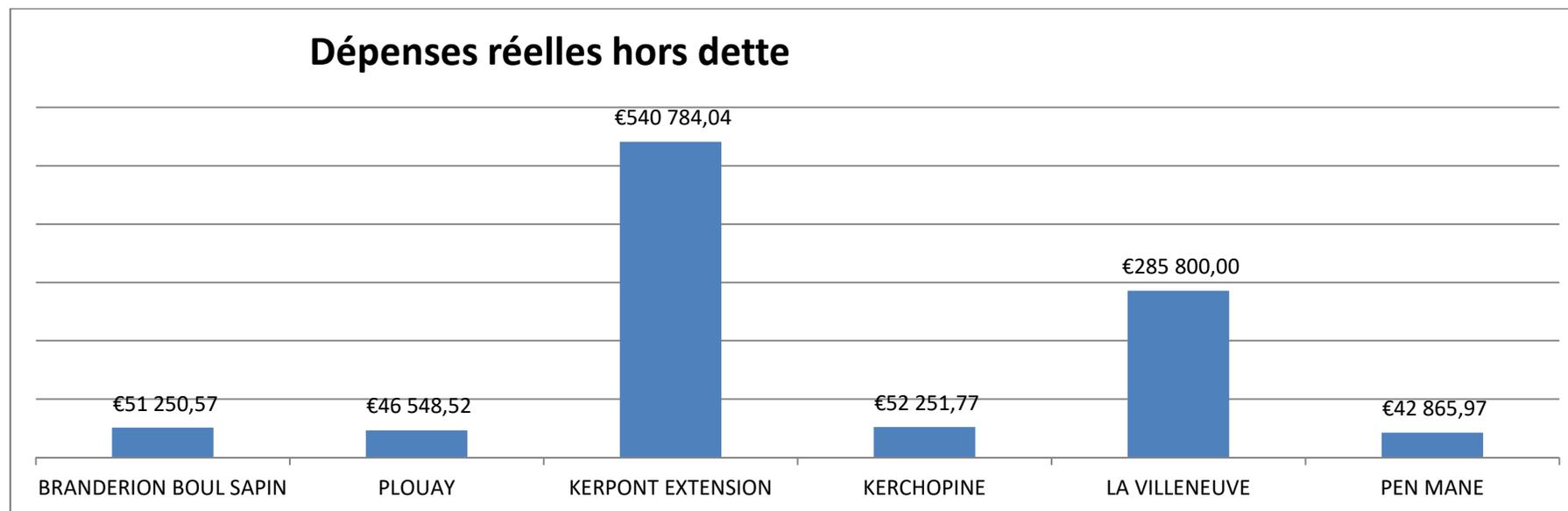
La section d'investissement fait ressortir un excédent de 109 209,53 €.

II / En section d'exploitation :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 176 868,03 € (970 353,21 € au CA 2018). Sur ce budget géré en comptabilité de stocks, les dépenses d'acquisitions et d'aménagements de terrains relèvent de la section de fonctionnement, puisque les parcelles ne sont pas destinées à intégrer le patrimoine de Lorient agglomération, mais à être cédées. Hors intérêts de dette, les dépenses réelles (frais d'aménagement des zones d'activités et charges de personnel mobilisées à cet effet) s'élèvent en 2020 à 1 151 793,24 € dont 128 020,23 € au titre des charges de personnel.

Les dépenses les plus significatives (total par zone d'activité supérieur à 40 k€) ont été réalisés pour les opérations d'aménagement



Les deux opérations les plus consommatrices de crédits ont donc été celles de l'extension de Kerpont à Caudan / Lanester et de l'aménagement de la Villeeneuve à Hennebont. Les acquisitions foncières représentent dans les deux cas la quasi-totalité des dépenses réalisées.

B/ RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à 421 393,25 €, constituées notamment de ventes de terrains aménagés à Pen Mané pour 414 630,00 € et au Mourillon pour 6 610,46 €.

C/ RESULTAT NET GLOBAL

La section de fonctionnement d'un budget de stock est nécessairement à l'équilibre. Le résultat global de ce budget est donc le résultat d'investissement, pour rappel de un excédent de 109 209,53 €.

Afin de financer les opérations d'aménagement et dans l'attente de la perception des recettes de commercialisation, la collectivité mobilise de la dette auprès d'organismes bancaires ou effectue des versements d'avances remboursables depuis le budget principal. Le capital restant dû de la dette bancaire au 31/12/2020 est de 3 126 104,81 €, le solde des avances remboursables est de 3 579 643,77 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I / En section d'investissement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 011 668,53 € (12 225 798,34 € au CA 2019).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 995 833,93€ (contre 7 405 533,23 € en 2019) avec un taux de consommation en baisse par rapport à 2019 : 76% en 2020 contre 85% en 2019. Ces principales dépenses d'équipement sont :

- des travaux sur les stations d'épurations pour 0,409 M€, dont 0,2 M€ pour la nouvelle STEP de Groix,
- les travaux sur les réseaux y compris les postes de relevage pour 3 M€,
- des études concernant le schéma directeur d'assainissement pour 0,131 M€.

Le remboursement du capital de la dette représente 2 906 877,60 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 874 883,30 €

B/ RECETTES

Les recettes réelles d'investissement sont de 2 547 960,32 € (9 744 622,64 € au CA 2019).

Les subventions d'investissement reçues représentent 263 479,29€ (contre 1 256 864,71€ en 2019). Il est de plus en plus difficile de mobiliser des financements sur l'assainissement.

Le recours à l'emprunt, compte tenu de la baisse du volume des dépenses d'équipement, est en diminution : 0,435 M€ contre 4,1 M€ en 2019.

II / En section d'exploitation :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 624 463,55 € (10 643 305,04 € au CA 2019).

Les principales charges à caractère général sont constituées de la rémunération des exploitants pour 3 725 220,02 € (+0,80%) et du remboursement de frais d'administration générale et de personnel dus au budget principal, au budget de l'eau et au budget de l'assainissement non collectif pour 1 272 523 € (-5,66%).

Les charges de personnel enregistrent une stabilité : 2 082 298,36 € contre 2 076 146,30 € en 2019.

Les charges financières baissent légèrement à 517 912,74 € contre 570 431,70 € en 2019.

B/ RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 875 279,83 € (15 574 133,65 € au CA 2019).

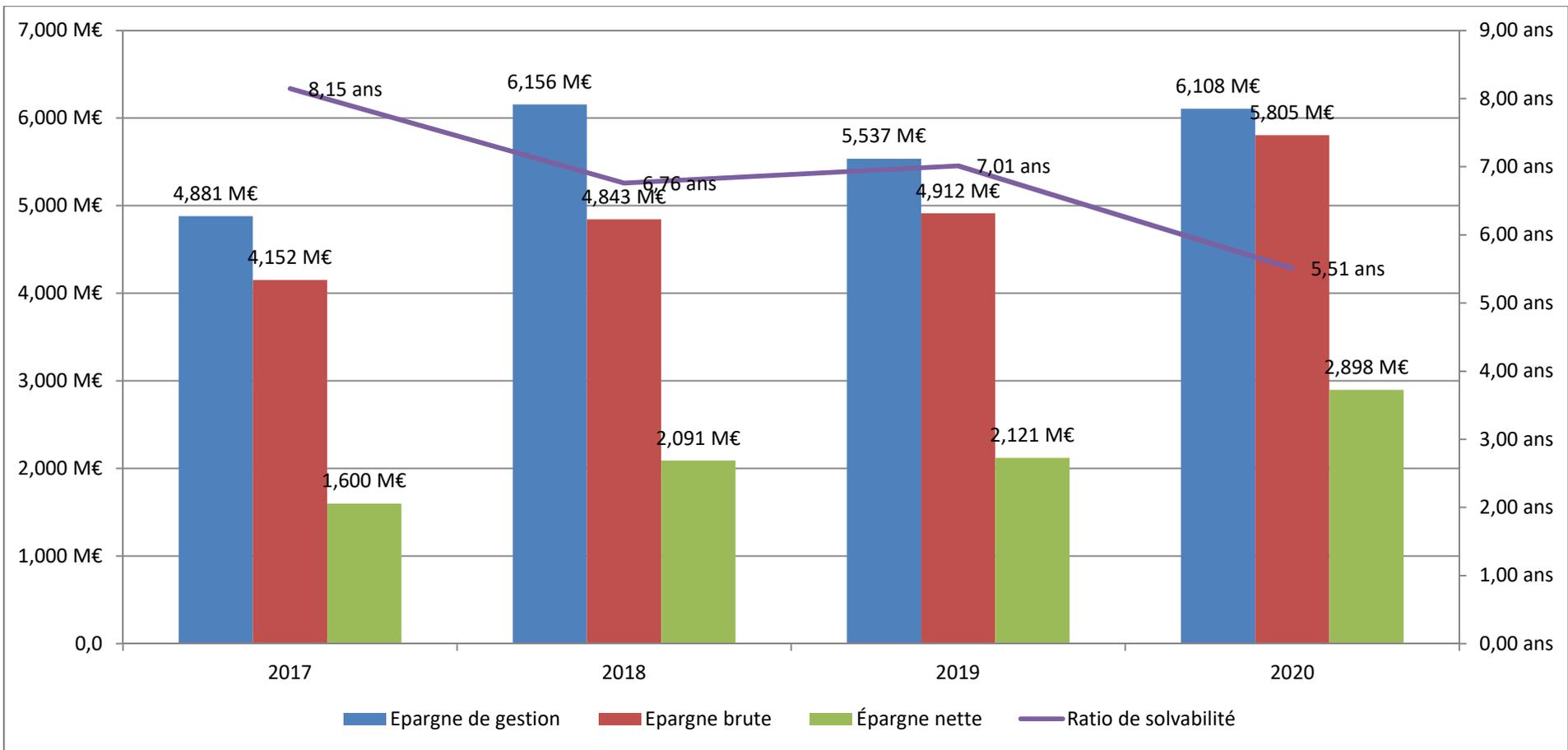
Elles sont constituées principalement de la redevance d'assainissement pour 14 468 943,74 € (13 611 536,01 € au CA 2019), de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 559 418,55 € (574 828,53€ au CA 2019), de la facturation des travaux pour 450 989,78 € (434 335,11 € au CA 2019) et du produit de la participation forfaitaire pour l'assainissement collectif (PFAC) pour 244 030,00 € (295 482,00 € au CA 2019).

C/ EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture 2020 en fonctionnement du budget annexe de l'Assainissement Collectif est de 4 095 286,21 €.

Après déduction du résultat net d'investissement de - 3 850 745,47 €, le résultat net global ressort à 244 540,74 € (1 068 472,02€ au CA 2019).

	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion	14,765 M€	15,865 M€	15,324 M€	16,106 M€
Dépenses de gestion	9,884 M€	9,709 M€	9,787 M€	9,998 M€
Epargne de gestion	4,881 M€	6,156 M€	5,537 M€	6,108 M€
Produit financier	0,0	945,3	0,0	0,0
Charges financières	649,8 K€	917,8 K€	570,4 K€	517,9 K€
Produits exceptionnels	8,4 K€	33,5 K€	250,3 K€	769,6 K€
dont cessions d'immobilisations	0,0	0,0	18,4 K€	446,2 K€
Charges exceptionnelles	87,8 K€	429,1 K€	285,5 K€	108,7 K€
Dotations aux provisions	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises sur provisions	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne brute	4,152 M€	4,843 M€	4,912 M€	5,805 M€
Capital de la dette	2,551 M€	4,751 M€	4,820 M€	2,907 M€
refinancement de dette		1,998 M€	2,029 M€	
Épargne nette	1,600 M€	2,091 M€	2,121 M€	2,898 M€
Encours de dette	33,823 M€	32,746 M€	34,457 M€	31,986 M€
Ratio de solvabilité	8,15 ans	6,76 ans	7,01 ans	5,51 ans



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : un budget restreint

Un budget 2020 marqué par la fin du programme de réhabilitations groupées d'assainissement non collectif en raison de la fin du subventionnement de ce programme par l'agence de l'eau.

I / En section d'investissement :

Aucune dépense ou recette réelles d'investissement n'ont été réalisées sur ce budget en 2020, comme en 2019.

Seules apparaissent, en recettes d'ordre, les dotations aux amortissements pour 6 003,25 € (9 931,03 € au CA 2019).

Un résultat reporté 2019 de 28 296,93 € s'y ajoute portant l'excédent de la section d'investissement à 34 300,18 €.

II / En section de d'exploitation:

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 491 907,96 € (639 326,30 € au CA 2019).

Les charges de personnel affichent une stabilité avec un montant de 272 852,95 € contre 266 887,43 € au CA 2019.

B/ RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 463 659,06 € (651 205,09 € au CA 2019).

Elles sont constituées principalement des redevances d'assainissement non collectif pour 127 379,47 € (140 990, 39 € au CA 2019), des facturations de travaux pour 128 314,30 € (165 773,42 € au CA 2019).

C/ RÉSULTAT DE CLÔTURE

La section de fonctionnement affiche un résultat déficitaire de -33 985,42 €. Le report du résultat 2019 (90 981,74 €) permet néanmoins une clôture de la section de fonctionnement à 56 996,32 €

Avec le résultat d'investissement 2020 de 34 300,18 €, le résultat net global est de 91 296,50 € (119 278,67 € au CA 2019).

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU QUARTIER GARE

I / En section d'investissement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 79 666,64 € (remboursement du capital de la dette).

B/ RECETTES

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 230 000,00 € portent sur un emprunt destiné à financer les dépenses concourant à la viabilisation du foncier.

II / En section d'exploitation :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 139 624,80 € (124 202,08 € en 2019) recouvrent les intérêts de la dette pour 11 883,77 K€ et les dépenses concourant à la viabilisation des terrains, pour 127 741,03 €.

B/ RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement sont d'un montant de 635,67 € (196 443,08 € en 2019).

C/ RÉSULTAT NET GLOBAL

La section de fonctionnement ressortant à l'équilibre, le résultat net global 2020 est excédentaire pour 3 312,07 € (- 8 032,16 € au CA 2019).

Afin de financer les opérations d'aménagement et dans l'attente de la perception des recettes de commercialisation, la collectivité mobilise de la dette auprès d'organismes bancaires ou effectue des versements d'avances remboursables depuis le budget principal. Le capital restant dû de la dette bancaire au 31/12/2020 est de 1 224 900,26 €, le solde des avances remboursables est de 38500 €

BUDGET ANNEXE ENERGIES : un budget qui connait son premier excédent

Ce budget portant trois activités, la production et vente de biogaz/biométhane, la production et vente d'électricité photovoltaïque et la gestion de Certificats d'Economie d'Energies (CEE) pour le compte de partenaires, il est structuré de manière à pouvoir identifier les consommations individualisables sur chacune d'elles.

L'exercice 2020 est la 2^{ème} année d'exploitation du budget Energies, créé par délibération d'octobre 2018.

I / En section d'investissement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 645 254,20 € sont composées du premier remboursement de dette pour 62,5 K€ et des dépenses d'équipement essentiellement constituées des travaux de construction de l'unité de valorisation du biogaz (263K€) et du rachat au budget assainissement des installations photovoltaïques sur les STEP (300 K€).

B/ RECETTES

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 948 453,15 € recouvrent essentiellement des subventions de la Région (750 K€) et de l'ADEME (113K€) au titre de l'unité de valorisation du biogaz.

A noter qu'il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2020.

II / En section de fonctionnement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 1 242 967,36 € sont en forte augmentation (contre 311 399,70 € en 2019). Il s'agit en effet de la première année complète du contrat de prestation de la Wagabox (production de biogaz) qui s'est élevé à 430 K€. De plus, pour ce qui concerne l'activité de gestion des Certificats d'Economies d'Energies, l'année 2020 a été marquée par un dossier lié à la valorisation d'une importante opération dans une entreprise privée, les dépenses y afférentes comptabilisées au chapitre 67, qui renvoient au reversement aux partenaires du produit de vente de leurs CEE, s'élèvent au total à 572 K€ (contre 194 K€ en 2019).

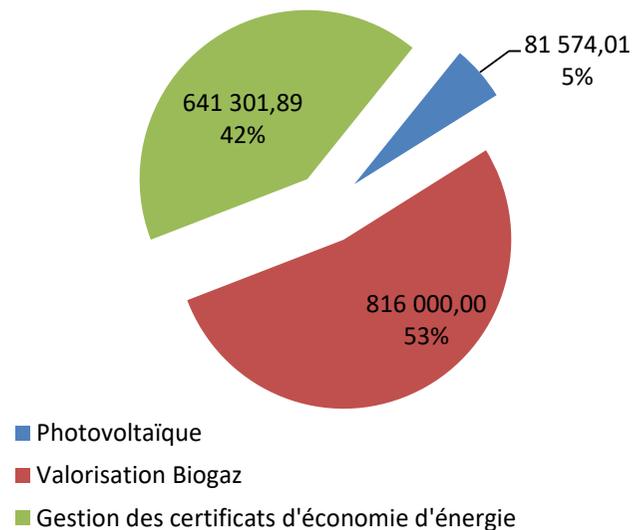
En 2020, les charges de personnel sont passées à 116,3 K€ (contre 52,8 K€ en 2019), car au premier poste affecté sur le budget énergies en 2019 s'y est ajouté un second en 2020.

B/ RECETTES

Parallèlement aux dépenses, les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 1 538 876,33 € progressent fortement (contre 350 924,35 € en 2019).

Ainsi la plus importante recette concerne le produit de la vente de biogaz pour 816 K€ soit une année de pleine exploitation, suivi de la gestion des certificats d'économie d'énergie (572 K€) auquel s'ajoute la recette de frais de gestion perçus (69K€) année exceptionnelle du fait d'un dossier conséquent. Enfin, la recette de photovoltaïque s'élève quant à elle à près de 82 K€ (contre 69K€ en 2019).

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par activités en 2020



C/ EXCÉDENT DE CLÔTURE

Le résultat de clôture en fonctionnement est de 208 740,69 €.

Après prise en compte du résultat de clôture en investissement de 79 789,92 € et des restes à réaliser en dépenses pour 114 490,40 €, le résultat net global est excédentaire de 174 040,21€ (contre un résultat déficitaire de 479 855,35 € en 2019).

	2019	2020
Recettes de gestion	148,1 K€	966,4 K€
Dépenses de gestion	115,9 K€	669,5 K€
Epargne de gestion	32,2 K€	297,0 K€
Produit financier	0,0	0,0
Charges financières	1,3 K€	9,5 K€
Produits exceptionnels	202,8 K€	572,4 K€
dont cessions d'immobilisations	0,0	0,0
Charges exceptionnelles	194,2 K€	574,0 K€
Dotations aux provisions	0,0	0,0
Reprises sur provisions	0,0	0,0
Epargne brute	39,5 K€	285,9 K€
Capital de la dette	0,000	62 499,990
Épargne nette	39,5 K€	223,4 K€
Encours de dette	1,250 M€	1,188 M€
Ratio de solvabilité	31,63 ans	4,15 ans